

die natur. unsere zukunft.  
la nature. notre avenir.  
la natura. il nostro futuro.

[www.agri-job.ch](http://www.agri-job.ch)



dein beruf.  
ton métier.  
la tua professione.

## **Plan de formation**

relatif à l'ordonnance du SEFRI du 23 mai 2025 sur la formation professionnelle initiale de

## **Arboricultrice CFC / Arboriculteur CFC**

du 23 mai 2025

**N° de la profession 16004**

## Table des matières

<b>1. Introduction.....</b>	<b>4</b>
<b>2. Bases de la pédagogie professionnelle.....</b>	<b>5</b>
2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles.....	5
2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle .....	6
2.3 Degrés de taxonomie pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom) .....	7
2.4 Collaboration entre les lieux de formation .....	8
<b>3. Profil de qualification .....</b>	<b>9</b>
3.1 Profil de la profession .....	9
3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles.....	11
3.3 Niveau d'exigences de la profession.....	12
<b>4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation.....</b>	<b>13</b>
<b>Domaine de compétences opérationnelles a : Soins apportés aux terres cultivées .....</b>	<b>13</b>
<b>Domaine de compétences opérationnelles b : Entretien et utilisation de l'infrastructure technique.....</b>	<b>25</b>
<b>Domaine de compétences opérationnelles c : Organisation et communication dans l'environnement de l'exploitation .....</b>	<b>34</b>
Domaine de compétences opérationnelles d: Mise en place des cultures fruitières .....	43
Domaine de compétences opérationnelles e: Soins aux cultures fruitières.....	50
Domaine de compétences opérationnelles f : Récolte et commercialisation des fruits .....	62
<b>5. Prescription pour le suivi des cours interentreprises lors d'une formation raccourcie .....</b>	<b>67</b>
<b>Annexe 1: Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité .....</b>	<b>69</b>
<b>Annexe 2 : Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé .....</b>	<b>70</b>

## Liste des abréviations

<b>AFP</b>	Attestation fédérale de formation professionnelle
<b>CFC</b>	Certificat fédéral de capacité
<b>CI</b>	Cours interentreprises
<b>CSFO</b>	Centre suisse de services Formation professionnelle   orientation professionnelle, universitaire et de carrière
<b>CSFP</b>	Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
<b>LFPPr</b>	Loi fédérale sur la formation professionnelle, 2004
<b>OFEV</b>	Office fédéral de l'environnement]
<b>OFPr</b>	Ordonnance sur la formation professionnelle, 2004
<b>OFSP</b>	Office fédéral de la santé publique]
<b>Orfo</b>	Ordonnance sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation)
<b>Ortra</b>	Organisation du monde du travail (association professionnelle)
<b>SECO</b>	Secrétariat d'État à l'économie]
<b>SEFRI</b>	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
<b>Suva</b>	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents]

## 1. Introduction

En tant qu'instrument servant à promouvoir la qualité<sup>1</sup> de la formation professionnelle initiale pour arboricultrices et arboriculteurs avec un certificat fédéral de capacité (CFC), le plan de formation décrit les compétences opérationnelles que les personnes doivent avoir acquises à la fin de leur formation. Dans le même temps, il sert de base aux responsables de la formation professionnelle dans les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les cours interentreprises pour la planification et l'organisation de la formation.

Le plan de formation est aussi un guide auquel les personnes en formation peuvent se reporter.

---

### **Principes de la formation professionnelle initiale agricole**

#### **Nous voulons des professionnels capables d'affronter l'avenir.**

Nous formons des professionnels compétents, qui appréhendent différentes méthodes et approches durant leur formation. Ils sont flexibles, ouverts à des améliorations constantes et relèvent activement les défis.

#### **Nous voulons nourrir la Suisse.**

Nourrir la population suisse avec des aliments produits localement est un objectif important compte tenu de l'augmentation de la population mondiale et de la diminution des surfaces disponibles. Nous voulons éviter que l'agriculture suisse ne continue à perdre des parts de marché et que la Suisse ne dépende de plus en plus des importations et de surfaces de terres supplémentaires à l'étranger.

#### **Nous voulons renforcer la durabilité de l'agriculture.**

Les trois dimensions de la durabilité - l'écologie, l'économie et le social - jouent depuis longtemps un rôle important dans l'agriculture. Dans la formation, il s'agit de les renforcer en tenant compte des changements sociaux et climatiques qui se profilent à l'horizon. Outre l'écologie, il faut également améliorer la rentabilité d'une production locale durable.

#### **Nous voulons continuer à minimiser notre impact environnemental.**

L'impact environnemental de la production agricole et le changement climatique mettent à l'épreuve nos méthodes traditionnelles, nos variétés végétales et nos races animales. Les titulaires d'un CFC dans le champ professionnel de l'agriculture ont appris à prendre soin des bases de la production, des ressources naturelles et de la biodiversité.

#### **Nous voulons nous améliorer ensemble.**

Il est important de connaître des formes de production nouvelles ou différentes et d'échanger des expériences. Les différentes approches, de l'agriculture conventionnelle à l'agriculture biologique, présentent toutes des avantages et des défis. C'est pourquoi un enseignement large est enrichissant pour tous. L'enseignement de l'agriculture biologique est intégré dans les orientations de la production animale et les métiers des cultures spéciales. Les objectifs évaluateurs pour l'agriculture biologique sont pris en compte dans le plan de formation pour toutes les professions et orientations et doivent être enseignés à tous les apprentis.

#### **Nous voulons des agroécosystèmes intacts et résilients.**

Des écosystèmes sains sont plus aptes à faire face aux défis du changement climatique. La biodiversité est une base de production indispensable pour toute exploitation agricole. Nous savons comment créer des habitats de qualité pour les espèces animales et végétales indigènes/menacées et les avantages que ces espaces proches de la nature apportent à notre société.

---

<sup>1</sup> voir art. 12, al. 1, let. c, de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFFPr) et l'art. [nombre] de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'Arboricultrice CFC / Arboriculteur CFC

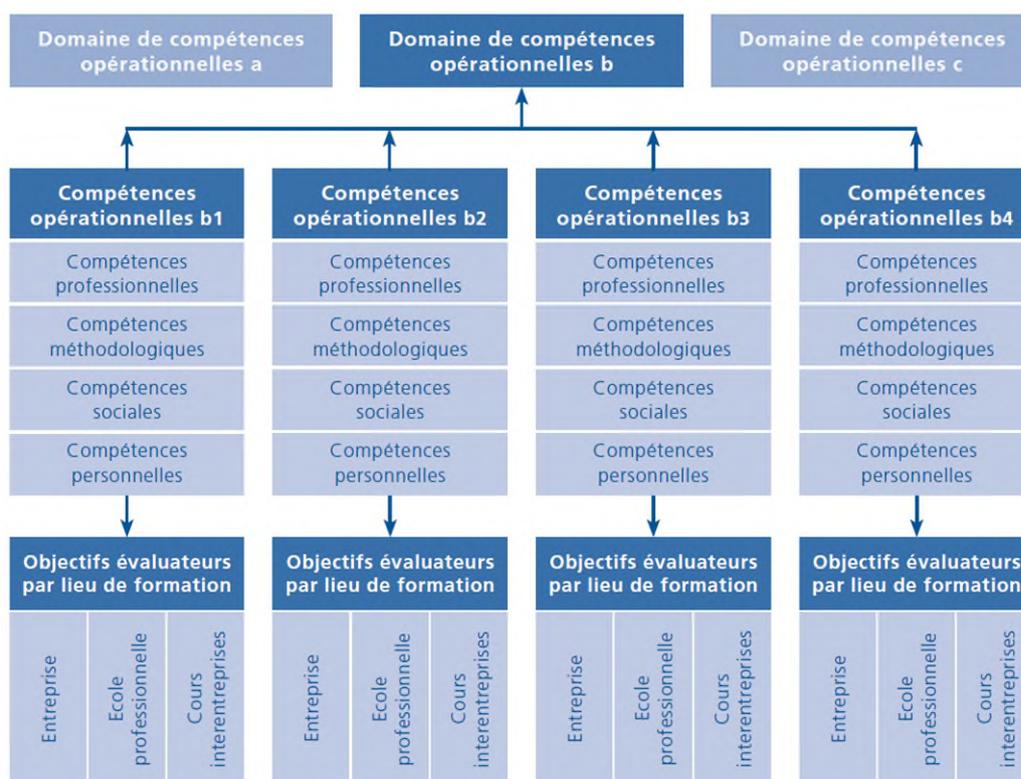
## 2. Bases de la pédagogie professionnelle

### 2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles

Le présent plan de formation constitue la base en matière de pédagogie professionnelle pour la formation professionnelle initiale d'arboricultrice / arboriculteur. Le but de la formation professionnelle initiale est l'acquisition de compétences permettant de gérer des situations professionnelles courantes. Pour ce faire, les personnes en formation développent les compétences opérationnelles décrites dans ce plan de formation tout au long de leur apprentissage. Ces compétences ont valeur d'exigences minimales pour la formation. Elles délimitent ce qui peut être évalué lors des procédures de qualification.

Le plan de formation précise les compétences opérationnelles à acquérir. Ces compétences sont présentées sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs.

*Représentation schématique des domaines de compétences opérationnelles, des compétences opérationnelles et des objectifs évaluateurs par lieu de formation*



La profession d'arboricultrice / arboriculteur CFC comprend six **domaines de compétences opérationnelles**. Ces domaines définissent et justifient les champs d'action de la profession tout en les délimitant les uns par rapport aux autres.

Exemple: **domaine de compétences opérationnelles d : Mise en place des cultures fruitières**

Chaque domaine de compétences opérationnelles comprend un nombre défini de **compétences opérationnelles**. Le domaine de compétences opérationnelles d regroupe par exemple 4 compétences opérationnelles. Ces dernières correspondent à des situations professionnelles courantes. Elles décrivent le comportement que les personnes en formation doivent adopter lorsqu'elles se trouvent dans ces situations. Chaque compétence opérationnelle recouvre quatre dimensions: les compétences professionnelles, les compétences méthodologiques, les compétences personnelles et les compétences sociales (voir chap. 2.2). Ces quatre dimensions sont intégrées aux objectifs évaluateurs.

Les compétences opérationnelles sont traduites en **objectifs évaluateurs par lieu de formation**, garantissant ainsi la contribution de l'entreprise formatrice, de l'école professionnelle et des cours interentreprises à l'acquisition des différentes compétences opérationnelles. Ces objectifs sont reliés entre eux de manière cohérente afin d'instaurer une collaboration effective entre les lieux de formation (voir chap. 2.4).

## 2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles comprennent des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Pour que les arboricultrices et arboriculteurs aient d'excellents débouchés sur le marché du travail, il faut qu'ils acquièrent l'ensemble de ces compétences tout au long de leur formation professionnelle initiale sur les trois lieux de formation, c'est-à-dire aussi bien au sein de l'entreprise formatrice qu'à l'école professionnelle ou dans le cadre des cours interentreprises. Le tableau ci-après présente le contenu des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle et les interactions entre ces quatre dimensions.

### Compétence opérationnelle

<p><b>Compétences professionnelles</b> Les personnes en formation maîtrisent des situations professionnelles courantes de manière ciblée, adéquate et autonome et sont capables d'en évaluer le résultat.</p>	<p>Les arboricultrices et arboriculteurs utilisent les termes techniques, les outils de travail et les matériaux de manière appropriée et appliquent les normes (de qualité), les méthodes et les procédures qui conviennent. Concrètement, ils sont capables d'exécuter seuls des tâches propres à leur domaine professionnel et de réagir de façon adéquate aux exigences inhérentes à la profession.</p>
<p><b>Compétences méthodologiques</b> Les personnes en formation planifient l'exécution de tâches et d'activités professionnelles et privilégient une manière de procéder ciblée, structurée et efficace.</p>	<p>Les arboricultrices et arboriculteurs organisent leur travail avec soin et dans le souci de la qualité. Ils tiennent compte des aspects économiques et écologiques, et appliquent les techniques de travail, de même que les stratégies d'apprentissage, d'information et de communication inhérentes à la profession en fonction des objectifs fixés. Ils ont par ailleurs un mode de pensée et d'action systémique et axé sur les processus.</p>
<p><b>Compétences sociales</b> Les personnes en formation abordent de manière réfléchie et constructive leurs relations sociales et la communication que ces dernières impliquent dans le contexte professionnel.</p>	<p>Les arboricultrices et arboriculteurs abordent leurs relations avec leur supérieur hiérarchique, leurs collègues et les clients de manière réfléchie, et ont une attitude constructive face aux défis liés aux contextes de communication et aux situations conflictuelles. Ils travaillent dans ou avec des groupes et appliquent les règles garantissant un travail en équipe fructueux.</p>
<p><b>Compétences personnelles</b> Les personnes en formation mettent leur personnalité et leurs comportements au service de leur activité professionnelle.</p>	<p>Les arboricultrices et arboriculteurs analysent leurs approches et leurs actions de manière responsable. Ils s'adaptent aux changements, tirent d'utiles enseignements de leurs limites face au stress et agissent dans une optique de développement personnel. Ils se distinguent par leur motivation, leur comportement au travail exemplaire et leur volonté de se former tout au long de la vie.</p>

### 2.3 Degrés de taxonomie pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)

Chaque objectif évaluateur est évalué à l'aune d'un degré de taxonomie (6 degrés de complexité: C1 à C6). Ces degrés traduisent la complexité des objectifs évaluateurs. Ils sont définis comme suit:

Degrés	Opération	Description
C1	Savoir	Les arboricultrices et arboriculteurs restituent des informations mémorisées et s'y réfèrent dans des situations similaires.
C2	Comprendre	Les arboricultrices et arboriculteurs expliquent ou décrivent les informations mémorisées avec leurs propres mots.
C3	Appliquer	Les arboricultrices et arboriculteurs mettent en pratique les technologies/aptitudes acquises dans des situations nouvelles.
C4	Analyser	Les arboricultrices et arboriculteurs analysent une situation complexe : ils la décomposent en éléments distincts, relèvent les rapports entre ces éléments et identifient les caractéristiques structurales.
C5	Synthétiser	Les arboricultrices et arboriculteurs combinent les différents éléments d'une situation et les assemblent en un tout.
C6	Évaluer	Les arboricultrices et arboriculteurs évaluent une situation plus ou moins complexe en fonction de critères donnés.

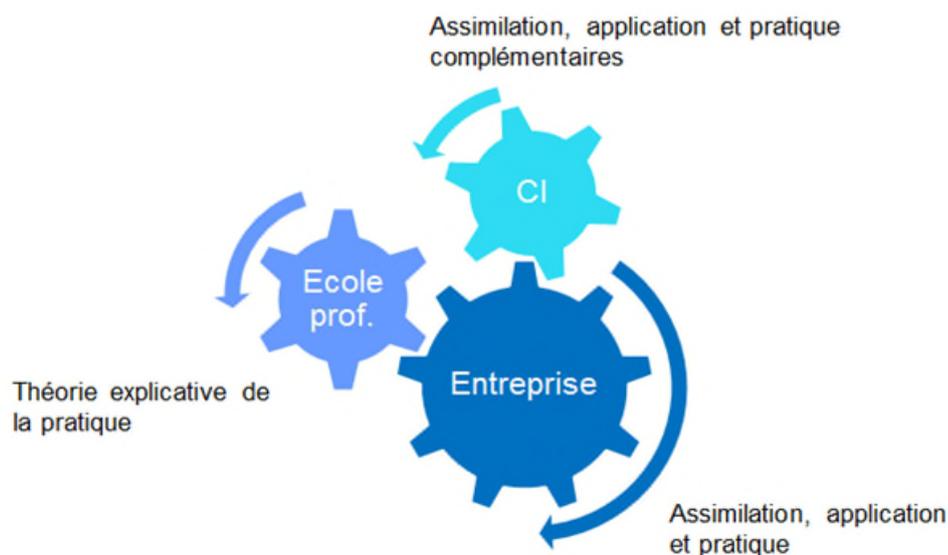
## 2.4 Collaboration entre les lieux de formation

La coordination et la coopération entre les lieux de formation (concernant les contenus, les méthodes de travail, la planification, les usages de la profession) sont deux gages de réussite essentiels pour la formation professionnelle initiale. Les personnes en formation ont besoin d'être soutenues pendant toute la durée de leur apprentissage afin de parvenir à faire le lien entre la théorie et la pratique. D'où l'importance de la collaboration entre les lieux de formation et de la responsabilité qui incombe aux trois lieux de formation dans la transmission des compétences opérationnelles. Chaque lieu de formation participe à cette tâche commune en tenant compte de la contribution des autres lieux de formation. Ce principe de collaboration permet à chaque lieu de formation de faire en permanence le point sur sa propre contribution et de l'optimiser en conséquence. C'est là un moyen d'améliorer la qualité de la formation professionnelle initiale.

Le rôle de chaque lieu de formation peut être résumé comme suit:

- **Entreprise formatrice:** dans le système dual, la formation à la pratique professionnelle a lieu dans l'entreprise formatrice, au sein d'un réseau d'entreprises formatrices, dans une école de métiers ou de commerce, ou dans toute autre institution reconnue compétente en la matière et permettant aux personnes en formation d'acquérir les aptitudes pratiques liées à la profession choisie.
- **École professionnelle:** elle dispense la formation scolaire, qui comprend l'enseignement des connaissances professionnelles, de la culture générale et de l'éducation physique.
- **Cours interentreprises:** ils visent l'acquisition d'aptitudes de base et complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire lorsque cela s'avère nécessaire dans la profession choisie.

Les interactions entre les lieux de formation peuvent être représentées comme suit:



La mise en place d'une coopération réussie entre les lieux de formation repose sur les instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale (voir annexe).

### **3. Profil de qualification**

Le profil de qualification décrit le profil professionnel ainsi que les compétences opérationnelles à acquérir et le niveau d'exigences de la profession. Il indique les qualifications que les arboricultrices et arboriculteurs doivent posséder pour pouvoir exercer la profession de manière compétente et conformément au niveau requis.

En plus de décrire les compétences opérationnelles, le profil de qualification sert de base pour l'élaboration de la procédure de qualification. Il permet en outre la classification du diplôme de la formation professionnelle correspondant dans le cadre national des certifications de la Suisse (CNC formation professionnelle) et l'élaboration du supplément descriptif du certificat.

#### **3.1 Profil de la profession**

Les arboriculteurs CFC sont des professionnels de la gestion des cultures fruitières. Ils cultivent notamment des fruits à pépins, des fruits à noyau, des baies ainsi que des variétés particulières de fruits, comme les noix et le sureau. En choisissant des variétés de fruits adaptées au site, en les cultivant dans les règles de l'art et en les soignant de manière durable, ils garantissent la maturation de fruits de qualité. À cet effet, ils mettent à profit leurs connaissances approfondies des espèces fruitières, de leur culture et des sols, et observent et favorisent le développement des plantes. Ils commercialisent les fruits récoltés sous forme de produits frais ou ils les stockent. Une partie des fruits est transformée, par exemple en jus, en distillats, en fruits secs ou en confitures.

#### **Domaine d'activité**

Les arboriculteurs CFC travaillent d'une part sur des exploitations gérant une large palette de cultures fruitières et commercialisent la récolte directement auprès de la clientèle, et d'autre part sur des exploitations spécialisées produisant pour le commerce en gros. Ils sont responsables de l'ensemble du processus de gestion des cultures, de la plantation à la récolte en passant par l'entretien. Dans cette optique, ils appliquent différents modes de production (par ex. ex. en fonction ou indépendamment du sol) selon différentes orientations (par ex. bio-organique, biodynamique, PER, production intégrée). Ils travaillent en étroite collaboration avec la direction de l'exploitation et coordonnent les travaux du personnel. Les clients, les fournisseurs et les partenaires commerciaux et de la branche font également partie de leurs interlocuteurs.

#### **Principales compétences opérationnelles**

Les arboriculteurs CFC soignent les terres cultivées en tenant compte de l'ensemble de l'écosystème et des cycles naturels. Ils observent le sol et les plantes et prennent des mesures pour préserver la fertilité du sol. En outre, ils entretiennent des surfaces de promotion de la biodiversité conformément aux dispositions légales et encouragent de manière générale la biodiversité dans leur environnement.

. Ils greffent, produisent et plantent de jeunes plants. Ils protègent les différentes cultures fruitières des intempéries à l'aide de mesures appropriées, par exemple en installant des filets paragrêle et des bâches anti-pluie.

Les soins spécifiques aux cultures constituent un domaine d'activité majeur. Les arboriculteurs CFC fertilisent et irriguent les cultures fruitières et les protègent des organismes nuisibles. Ils effectuent en outre des travaux d'entretien réguliers, comme la taille, la régulation et la mise en forme des arbres et des arbustes.

Lorsque les fruits sont mûrs, les arboriculteurs CFC sont responsables de la récolte. Ils planifient les travaux de récolte et les effectuent avec les collaborateurs. Ils trient et stockent les fruits dans les règles de l'art. Selon l'exploitation, ils transforment les fruits et produisent par exemple des jus ou des fruits secs. Enfin, ils vendent la production, soit aux consommateurs finaux en vente directe, soit à une entreprise de commerce de gros.

Les arboriculteurs CFC s'occupent de la maintenance et de l'entretien des installations et des bâtiments de leur exploitation, tels que les entrepôts, les installations d'irrigation ou les protections contre les intempéries. Ils recourent aux machines arboricoles et aux aides à la récolte de manière appropriée et les entretiennent régulièrement. Ils utilisent les véhicules et les machines agricoles avec prudence. En outre, ils se servent de plus en plus des instruments du smart farming, comme les stations météorologiques, la robotique et la technique des senseurs pour surveiller et entretenir les cultures.

Dans le cadre de leur domaine de responsabilité, les arboriculteurs CFC planifient et organisent leur travail de concert avec toutes les parties prenantes. Ils saisissent les données structurelles de leur

exploitation et les mettent à jour en permanence. De plus, ils veillent au respect des prescriptions et des normes de qualité et de production sur l'exploitation.

## **Exercice de la profession**

Les arboriculteurs CFC sont en partie responsables des processus de l'exploitation. À cet effet, ils mettent à profit leurs connaissances approfondies de la culture des différentes variétés de fruits. Ils sont à même de prendre des décisions relevant de leur domaine d'activité, d'agir de manière consciencieuse et de travailler avec soin.

Dans leur profession, les arboriculteurs CFC effectuent des activités variées et dépendant beaucoup des saisons. Ils ont l'habitude des horaires irréguliers et travaillent à l'extérieur par tous les temps. Ils se distinguent par une bonne condition physique et sont habiles de leurs mains. Ils instruisent des équipes de collaborateurs issus de pays très différents, ce qui nécessite une communication claire et compréhensible, ainsi que la disposition à composer avec des personnes d'origines culturelles diverses.

Les arboriculteurs CFC pensent et agissent avec prévoyance. Par exemple, ils sont conscients que la manière de tailler les arbres fruitiers influence la croissance, le rendement et la qualité des fruits. En outre, ils font preuve d'une excellente compréhension des systèmes techniques complexes. En témoignent entre autres leur autonomie dans la maintenance et l'entretien de l'infrastructure des exploitations arboricoles.

Les arboriculteurs CFC travaillent avec et pour la nature. Ils répondent d'une gestion en adéquation avec la nature des cultures fruitières adaptées au site. À cette fin, ils s'informent en permanence sur le développement de la branche, en particulier sur la durabilité et l'utilisation des sols respectueuse à l'égard des ressources. Ils se distinguent par un sens aigu de l'observation et une grande sensibilité aux plantes et à leur maintien en bonne santé. Ainsi, ils sont à même de réagir à temps aux changements de la nature et d'assurer une bonne récolte.

## **Importance de la profession pour la société, l'économie, la nature et la culture**

Les arboriculteurs CFC sont des professionnels très demandés, disposant de bonnes perspectives professionnelles et de bonnes possibilités de formation continue variées.

Par leur travail, les arboriculteurs CFC soignent les terres cultivées de la Suisse. Les soins en adéquation avec la nature et adaptés au site qu'ils prodiguent aux cultures fruitières leur permettent de préserver la vitalité de ces dernières et la fertilité des sols pour les générations à venir. Les arboriculteurs CFC s'investissent en faveur de la promotion de la biodiversité et entretiennent des régions agricoles importantes pour la Suisse.

Sur leur exploitation, les arboriculteurs CFC s'engagent à travailler de la manière la plus durable et la plus respectueuse des ressources possible. Ils appliquent consciencieusement des mesures de protection de l'environnement ainsi que des normes de production, et ils identifient les potentiels d'amélioration. De cette manière, ils contribuent à la protection de l'environnement et à la durabilité tant de l'économie que de la société.

En cultivant et en distribuant des fruits, les arboriculteurs CFC contribuent à une alimentation saine de la population. Ils produisent des variétés de fruits traditionnelles très appréciées, favorisant par là même l'identité régionale de toutes les parties du pays. En outre, ils contribuent à la notoriété des fruits suisses grâce à des produits innovants et de grande qualité.

## **Culture générale**

L'enseignement de culture générale contient des compétences fondamentales permettant aux personnes en formation de s'orienter sur les plans personnel et social et de relever des défis tant privés que professionnels.

### 3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

#### a) Compétences opérationnelles communes du champ professionnel de l'agriculture

↓ Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles→					
<b>a</b>	<b>Soins apportés aux terres cultivées</b>	a1: observer et évaluer le site et son sol dans leur écosystème	a2: préserver, entretenir et promouvoir la biodiversité	a3: observer et favoriser le développement des plantes et des cultures	a4: préserver la fertilité du sol		
<b>b</b>	<b>Entretien et utilisation de l'infrastructure technique</b>	b1: entretenir les installations et les bâtiments de l'exploitation agricole	b2: entretenir les véhicules, les machines et le petit matériel agricoles	b3: utiliser les véhicules et les machines agricoles	b4: utiliser les instruments et les outils de l'agriculture de précision		
<b>c</b>	<b>Organisation et communication dans l'environnement de l'exploitation</b>	c1: planifier et organiser son propre travail dans l'exploitation agricole	c2: instruire et encadrer le personnel de l'exploitation agricole	c3: saisir et mettre à jour les données structurelles de l'exploitation agricole	c4: communiquer avec les différents interlocuteurs de l'agriculture	c5: calculer et présenter les recettes et les dépenses de l'exploitation agricole	c6: vérifier et documenter le respect des normes de qualité et de production de l'exploitation agricole

**b) Compétences opérationnelles spécifiques à la profession**

<b>D</b>	<b>Mise en place des cultures fruitières</b>	d1 : planifier et organiser les cultures fruitières avec le chef d'exploitation	d2 : greffer et produire des jeunes plants fruitiers	d3 : planter différentes cultures fruitières	d4 : protéger les cultures fruitières des intempéries
<b>E</b>	<b>Soins apportés aux cultures fruitières</b>	e1: irriguer les cultures fruitières	e2: fertiliser les cultures fruitières	e3: protéger les cultures fruitières des organismes nuisibles	e4 : effectuer les travaux d'entretien des cultures fruitières
<b>F</b>	<b>Récolte et commercialisation des fruits</b>	f1 : récolter les fruits et les trier	f2 : stocker les fruits	f3 : transformer et valoriser les fruits	f4 : commercialiser les fruits

**3.3 Niveau d'exigences de la profession**

Le niveau d'exigence de la profession est défini de manière détaillée dans le plan de formation à l'aide des objectifs évaluateurs déterminés à partir des compétences opérationnelles pour les trois lieux de formation. Outre les compétences opérationnelles, la formation professionnelle initiale englobe également l'enseignement de la culture générale conformément à l'ordonnance du SEFRI du 9 avril 2025 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241).

## 4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation

Ce chapitre décrit les compétences opérationnelles, regroupées en domaines de compétences opérationnelles, et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Les instruments servant à promouvoir la qualité, qui sont répertoriés dans l'annexe, viennent soutenir la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et encourager la coopération entre les trois lieux de formation.

<b>Domaine de compétences opérationnelles a : Soins apportés aux terres cultivées</b>			
<b>Compétence opérationnelle a1 : Observer et évaluer le site et son sol dans leur écosystème</b>			
<p><i>En fonction de la région où ils se trouvent, les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture sont confrontés à différentes conditions climatiques et de culture. Cela se répercute en particulier sur le choix des cultures et les techniques culturales. Ils prennent leurs décisions de manière flexible en fonction de la situation, en se basant sur une observation constante du site et du sol.</i></p> <p>Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture déterminent les cultures appropriées en fonction de l'emplacement. Pour ce faire, ils recherchent des données climatiques et météorologiques, tiennent compte des influences de la géographie et de la topographie ainsi que des interactions de l'écosystème. L'observation et l'évaluation du sol sont également déterminantes pour le choix des cultures. Ils expliquent de manière compréhensible à des personnes extérieures le système de culture et les techniques culturales de leur exploitation. Ils expliquent comment les mesures qu'ils prennent contribuent à préserver et à stimuler le sol en tant que base de vie et de production. Ils sont conscients qu'une faune et une flore diversifiées favorisent la résilience du sol.</p>			
	<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
a1.1	Ils déterminent des cultures appropriées pour différents sites en tenant compte des conditions climatiques (où sommes-nous ?). (C4)	Ils décrivent les facteurs de croissance des plantes pour l'évaluation du site. (C2)  A l'aide d'exemples concrets, ils analysent les facteurs importants pour une production adaptée au site (p. ex. microclimat, exposition, direction des vents, ombre, altitude). (C4)	

a1.2	Ils recherchent des données climatiques et météorologiques à l'aide des sources appropriées. (C3)	<p>Ils choisissent les sources appropriées pour la recherche de données climatiques et météorologiques en rapport avec l'emplacement. (C3)</p> <p>Ils interprètent les données climatiques et météorologiques, à l'aide d'exemples (p. ex. les précipitations). (C4)</p> <p>Ils expliquent les avantages et les inconvénients des différentes conditions climatiques en ce qui concerne le choix et la mise en place des cultures. (C2)</p>	
a1.3	Ils déduisent les mesures appropriées en vue de conditions de culture optimales en fonction de la topographie et de l'exposition du site. (C4)	Ils formulent des mesures typiques pour différentes conditions de culture (p. ex. haies brise-vent, couvertures du sol). (C2)	
a1.4	Ils déterminent le type de sol et proposent des mesures ou des cultures appropriées. (C4)	<p>Ils décrivent la formation, la structure et la composition du sol à l'aide d'un profil de sol. (C2)</p> <p>Ils décrivent les principales caractéristiques de différents types de sol (texture du sol). (C2)</p> <p>Ils décrivent les processus biologiques dans le sol. (C2)</p> <p>Ils décrivent l'interaction du sol avec l'écosystème. (C2)</p>	
a1.5	Ils expliquent à des personnes extérieures le système de production et le choix des cultures de leur exploitation. Ils justifient comment les mesures contribuent à préserver et à stimuler le sol en tant que base de production et de vie. (C3)	<p>Ils comparent les caractéristiques de base et les exigences des différentes cultures du champ professionnel de l'agriculture. (C2)</p> <p>Ils décrivent les caractéristiques des différents systèmes de production du champ professionnel de l'agriculture (cultures pérennes, cultures annuelles, sur buttes, hors-sol). (C2)</p>	

a1.6	Ils contrôlent les conditions cadres légales en lien avec le choix de cultures et l'emplacement (p. ex. cadastre viticole, distances aux cours d'eau, zones de protection des eaux (C4).	Ils expliquent les principales conditions cadres légales en lien avec le choix de cultures et leur importance pour la protection de l'écosystème (p. ex. loi sur la protection des eaux, loi sur l'aménagement du territoire, ORRChim). (C2)	
<p><b>Compétence opérationnelle a2 : Préserver, entretenir et promouvoir la biodiversité</b></p> <p><i>Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture sont conscients de l'importance de la biodiversité pour la stabilité de l'écosystème et, par conséquent pour leur entreprise et la société. Ils adoptent une perspective globale et s'efforcent de promouvoir la biodiversité dans leur domaine d'activité.</i></p> <p>Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture mettent en évidence les effets de leur travail quotidien et les interactions avec la biodiversité. En collaboration avec la direction de l'exploitation, ils établissent une vue d'ensemble des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) sur l'exploitation (éléments SPB) ou la mettent à jour. Ils définissent des mesures permettant d'augmenter ou de maintenir la biodiversité (p. ex. faire passer une prairie écologique en Q2, entretenir des murs de pierres sèches). En outre, ils déterminent et mettent en œuvre des mesures d'entretien et des étapes de travail appropriées pour les SPB présentes sur l'exploitation. Ils contrôlent à intervalles réguliers l'évolution des SPB avec la direction de l'exploitation.</p>			
	<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
a2.1	Ils démontrent, pour leur exploitation, quelles sont les conséquences du travail quotidien et les interactions avec la biodiversité. (C3)	<p>Ils expliquent le terme de biodiversité et son importance au niveau local, régional et global. (C2)</p> <p>Ils décrivent les différents écosystèmes significatifs pour l'agriculture (p. ex. forêts, prairies, grandes cultures, ruisseaux, pâturages boisés) et comment ils interagissent. (C2)</p> <p>Ils décrivent les causes de la perte de biodiversité ainsi que les conséquences d'évolutions négatives pour l'écosystème. (C2)</p> <p>Ils mettent en évidence les visions et les demandes des différents groupes d'intérêts en matière de promotion de la biodiversité (p. ex. projets de protection des plantes). (C2)</p>	

		<p>Ils décrivent l'équilibre naturel entre différentes populations (p. ex. ravageurs, auxiliaires). (C2)</p> <p><b>Objectifs du permis phytosanitaire :</b></p> <p><b>Expliquer l'importance de la biodiversité à l'aide d'exemples d'auxiliaires (C2)</b></p> <p><b>Démontrer les effets de l'absence de certaines espèces dans la chaîne alimentaire à l'aide d'exemples (C2)</b></p> <p><b>Relever les conditions et restrictions d'emploi des produits phytosanitaires à respecter pour protéger les abeilles et les organismes non cibles et en décrire la mise en œuvre dans des situations concrètes (C3)</b></p>	
a2.2	Ils établissent avec le chef d'exploitation une vue d'ensemble des éléments de biodiversité à disposition sur l'exploitation ou la mettent à jour. Ce faisant, ils expliquent leur importance pour l'entreprise. (C3)	Ils expliquent les différents éléments de biodiversité et leurs exigences spécifiques. (C2)	
a2.3	Ils s'informent sur les exigences que l'entreprise doit satisfaire afin de favoriser la biodiversité. (C3)	Ils décrivent les conditions des prestations écologiques requises (PER) et de différents labels en matière de promotion de la biodiversité (p. ex. IP, Bio, lait des prés). (C2)	
a2.4	Ils définissent des mesures permettant d'optimiser la biodiversité sur sa propre entreprise ainsi qu'au niveau interentreprises (p. ex. faire passer une prairie écologique en Q2, mettre en réseau des éléments de promotion de la biodiversité, murs de pierres sèches). (C3)	<p>Ils élaborent des mesures adaptées à la promotion de la biodiversité pour des exemples choisis. (C3)</p> <p>Ils citent des exemples interentreprises et régionaux de promotion de la biodiversité et de mise en réseau de certains éléments des SPB. (C1)</p> <p>Ils expliquent la plus-value d'éléments de promotion de la biodiversité en réseau. (C2)</p>	

a2.5	Ils réalisent des mesures de soin et des tâches appropriées pour favoriser la biodiversité (p. ex. entretenir des murs de pierres sèches, des niches pierceuses, des haies et des tas de branches). (C3)	Ils expliquent l'importance des structures écologiques (p. ex. murs de pierres sèches, haies, tas de branches) comme habitat pour les plantes et les animaux. (C2)  Ils décrivent les espèces animales et végétales typiques ainsi que leurs exigences en matière d'habitat et leurs fonctions dans les structures écologiques. (C2)  Ils réalisent un projet de promotion de la biodiversité. (C3)	Ils réalisent un projet de promotion de la biodiversité. (C3)
a2.6	D'entente avec la direction de l'entreprise, ils vérifient l'état des éléments de biodiversité. (C3)	Ils évaluent la qualité de différentes SPB dans le cadre d'un exercice au champ. (C4)  Ils saisissent les éléments des SPB dans le système cantonal, selon les instructions données. (C3)	
a2.7	Ils évaluent les aspects économiques des SPB. (C3)	Ils expliquent les aspects économiques de différents éléments de promotion de la biodiversité. (C2)	

**Compétence opérationnelle a3 : Observer et favoriser le développement des plantes et des cultures**

*Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture observent attentivement le développement des plantes et des cultures. Cela leur permet de réagir à temps lorsque la croissance ou la santé des plantes est affectée. Ils sont conscients que les mesures prophylactiques permettent d'avoir une production ciblée, efficace et respectueuse de l'environnement.*

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture évaluent l'état des plantes sur la base d'observations et de mesures. Ils entreprennent des mesures proactives (par ex. : soins, choix des variétés, filets de protection), pour obtenir une croissance optimale et une bonne qualité. Lorsqu'une plante ne se développe pas de manière saine, ils analysent les causes sur la base des symptômes. Lors de carences ils prennent les mesures appropriées telles qu'une fertilisation ou des mesures de soins. Ils utilisent des produits phytosanitaires lorsque le besoin est établi sur la base de seuils de tolérance ou de systèmes de prévisions. Ils tiennent compte des dispositions légales et veillent à une utilisation correcte selon les bonnes pratiques agricoles.

	<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
a3.1	<p>Ils différencient la flore accompagnatrice des plantes cultivées. (C3)</p> <p>Ils évaluent les conséquences possibles de la concurrence sur les différentes populations de végétaux. (C4)</p>	<p>Ils reconnaissent les plantes cultivées et la flore accompagnatrice pertinentes pour le champ professionnel de l'agriculture et les décrivent avec des termes techniques (dans leur langue). (C3)</p> <p>Ils classent les plantes dans les familles botaniques. (C2)</p> <p>Ils décrivent les propriétés et cycle de vie des plantes. (C2)</p> <p>Ils expliquent à l'aide d'exemple les effets positifs et négatifs possibles de la flore accompagnatrice. (C2)</p>	
a3.2	<p>Ils observent (visuellement), mesurent et interprètent le développement et la santé des plantes sur la base des critères essentiels (p. ex. : grandeur, poids, nombre, qualité). (C3)</p>	<p>Ils décrivent les fonctions des différentes parties de la plante. (C2)</p>	
a3.3	<p>Ils prennent des mesures indirectes pour permettre une croissance optimale (p. ex. : favoriser les auxiliaires, lutter contre les adventices, filets de protection). (C3)</p> <p>Ils soignent les cultures à l'aide des mesures appropriées pour favoriser la santé des cultures. (C3)</p> <p><b>Objectifs du permis phytosanitaire:</b></p> <p><b>Choisir et appliquer des procédés physiques, biologiques et biotechnologiques appropriés pour réguler les adventices (C4)</b></p>	<p>Ils formulent les conditions optimales pour le développement des plantes. (C2)</p> <p>Ils différencient les mesures directes et indirectes de promotion de la santé des plantes. (C2)</p> <p>Ils expliquent le sens et l'utilité de la rotation des cultures à l'aide d'exemples concrets. (C2)</p> <p><b>Objectifs du permis phytosanitaire:</b></p> <p><b>Indiquer les mesures de prévention qui agissent contre l'invasion des adventices (C2)</b></p>	

		<p>Identifier les adventices les plus fréquentes et indiquer le potentiel de dommages et les seuils d'intervention (C3)</p> <p>Choisir et appliquer des procédés physiques, biologiques et biotechnologiques appropriés pour réguler les adventices (C4)</p> <p>Indiquer les avantages et les inconvénients des différentes mesures de lutte et évaluer leur impact sur l'environnement et leur efficacité (C4)</p> <p>Comparer l'emploi de produits phytosanitaires aux autres mesures possibles et justifier une lutte directe contre les adventices (C4)</p> <p>Choisir à l'aide de la documentation adaptée les herbicides appropriés pour réguler les adventices et calculer la quantité exacte de produits et d'eau (C3)</p>	
a3.4	Ils analysent les symptômes et les causes lorsqu'une plante ne peut pas suffisamment se développer (p. ex. : en raison de l'eau, l'air, lumière, température, éléments nutritifs, maladies et ravageurs). (C4)	<p>Ils différencient les symptômes physiologiques de ceux dus aux ravageurs. (C2)</p> <p>Ils reconnaissent les principaux organismes nuisibles à déclaration obligatoire pour l'agriculture (organismes de quarantaine). (C3)</p> <p>Ils expliquent la biologie et le cycle des ravageurs (p. ex. acariens, insectes, bactéries, champignons, virus). (C2)</p>	
a3.5	Ils prennent des mesures pour assurer un apport optimal en éléments nutritifs. (C3)	<p>Ils décrivent les bases des relations chimiques dans le sol et les plantes. (C2)</p> <p>Ils décrivent les propriétés des éléments nutritifs importants pour le développement des plantes (y compris oligo-éléments). (C2)</p> <p><b>Objectifs du permis phytosanitaire:</b></p>	

		<p>Décrire les différences de dégradabilité des produits phytosanitaires et les délais d'attente correspondants et analyser la compatibilité avec les plantes (C2)</p> <p>Expliquer à l'aide d'exemples le mécanisme de formation des résistances aux produits phytosanitaires et proposer des mesures pour éviter ces résistances (C3)</p> <p>Expliquer l'importance de l'accumulation et de la dégradabilité des produits phytosanitaires (bilan environnemental) (C2)</p>	
a3.6	<p>Ils utilisent, lorsque c'est nécessaire, des produits phytosanitaires selon les bonnes pratiques agricoles et les dispositions légales. (C3)</p> <p>→ Remarque : également applicable p. ex. aux désinfectants</p> <p><b>Objectifs du permis phytosanitaire:</b></p> <p>Décrire la législation en matière de protection de l'environnement et de la santé ainsi qu'en matière de sécurité au travail, relever sur les étiquettes ou dans la documentation appropriée les dispositions concernant l'emploi des produits phytosanitaires et les appliquer correctement (C3)</p> <p>Évaluer la dangerosité des substances indiquée sur les étiquettes et les notices d'emballage et prendre les mesures de protection prescrites (C3)</p> <p>Expliquer et respecter les prescriptions concernant les zones de protection des eaux, les eaux et les surfaces imperméabilisées ainsi que d'autres restrictions d'emploi possibles (C3)</p>	<p>Ils nomment les dispositions légales et les mesures de sécurité pour l'utilisation de produits phytosanitaires. (C1)</p> <p>Ils décrivent les différents types de produits phytosanitaires ainsi que leurs domaines d'utilisation. (C2)</p> <p>Ils décrivent les modes d'action des produits phytosanitaires. (C2)</p> <p>Ils décrivent l'influence des produits phytosanitaires sur les êtres humains et l'écosystème. (C2)</p> <p>→ Remarque : (peut aussi être lié au sol, à l'érosion, au lisier)</p> <p>→ Remarque : également applicable p. ex. aux désinfectants</p> <p>Ils décrivent les interdictions et les restrictions d'utilisation des produits phytosanitaires conformément aux bases légales. (C2)</p> <p><b>Objectifs du permis phytosanitaire:</b></p>	

	<p>Indiquer les risques dus à l'exposition aux produits phytosanitaires au travail et suivre les prescriptions (C3)</p> <p>Indiquer et mettre en œuvre les mesures suivant le principe S.T.O.P. (Substitution de la substance dangereuse, mesures Techniques, mesures Organisationnelles, mesures et équipement de Protection individuelle EPI) (C3)</p> <p>Décrire à l'aide d'une documentation le mode d'action des produits phytosanitaires et les employer en conséquence dans les meilleures conditions et au meilleur moment (C3)</p>	<p>Citer les risques environnementaux pour l'eau et les organismes non cibles dus à l'emploi de produits phytosanitaires (C1)</p> <p>Expliquer les voies d'entrée dans l'eau ainsi que les situations où l'emploi de produits phytosanitaires porte atteinte à de très nombreux organismes non cibles (C2)</p> <p>Différencier effets chroniques et effets aigus des produits phytosanitaires sur les organismes et décrire les dangers liés à l'emploi de produits phytosanitaires qui peuvent aboutir à une contamination chronique ou aiguë des organismes (C2)</p> <p>Expliquer la différence entre risque aigu et risque chronique (C2)</p> <p>Relever sur les étiquettes ou dans la documentation appropriée les informations sur les dangers et les conditions à respecter et expliquer les restrictions d'emploi d'un produit au choix (C3)</p> <p>Décrire la législation en matière de protection de l'environnement et de la santé ainsi qu'en matière de sécurité au travail, relever sur les étiquettes ou dans la documentation appropriée les dispositions concernant l'emploi des produits phytosanitaires et les appliquer correctement (C3)</p> <p>Expliquer et respecter les prescriptions concernant les zones de protection des eaux, les eaux et les surfaces imperméabilisées ainsi que d'autres restrictions d'emploi possibles (C3)</p> <p>Citer les services spécialisés compétents pour les questions juridiques et techniques ainsi que pour les accidents (C1)</p> <p>Expliquer les notions suivantes: obligation de diligence, principe de précaution, principe de causalité</p>	
--	---	---	--

		<p>et coûts externes dans l'emploi de produits phytosanitaires (C2)</p> <p>En cas d'accident lié à des produits chimiques, appliquer la règle ORA (Observer, Réfléchir, Agir), prodiguer les premiers soins conformément à la fiche d'urgence et recourir aux moyens appropriés (C3)</p> <p>Décrire à l'aide d'une documentation le mode d'action des produits phytosanitaires et les employer en conséquence dans les meilleures conditions et au meilleur moment (C3)</p> <p>Décrire les voies d'absorption dans le corps humain (voie orale, voie cutanée, inhalation) et les éventuels dommages pour la santé (C2)</p>	
--	--	--	--

#### Compétence opérationnelle a4 : Préserver la fertilité du sol

*Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture préservent la fertilité du sol. Ils sont conscients de l'importance d'un sol sain comme base de vie et de production. Lors de leurs tâches quotidiennes, ils agissent de manière responsable, prévoyante et soigneuse.*

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture déterminent l'état actuel du sol avec un test à la bêche et/ou avec une analyse de sol. Ils évaluent la qualité et la fertilité du sol. Selon les besoins, ils déterminent et effectuent les soins et travaux du sol nécessaires. En font partie les mesures qui évitent l'érosion et la perte en éléments nutritifs, favorisent la formation de l'humus et évitent la dégradation de celui-ci. Ils agissent également contre la compaction du sol et favorisent durablement la vie du sol et de ses microorganismes.

	Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
a4.1	Ils effectuent un test à la bêche et évaluent l'état de santé du sol (p. ex. : compactage) (C3)	Ils effectuent un test à la bêche, l'analysent et en déduisent des mesures de travail du sol. (C4)	

		<p>Ils décrivent la démarche correcte pour le prélèvement d'échantillons de sol. (C2)</p> <p>Ils décrivent les caractéristiques d'un sol fertile. (C2)</p>	
a4.2	<p>Ils évaluent la fertilité du sol sur la base des analyses de sol et de leurs observations et en déduisent des mesures pour la fertilisation du sol. (C4)</p>	<p>Ils décrivent les différentes méthodes / types d'analyses du sol et leurs domaines d'applications (par ex. : analyse de base, analyse des oligo-éléments, analyses complémentaires). (C2)</p> <p>Ils interprètent des résultats de laboratoire à l'aide d'exemples et en déduisent la quantité optimale de fertilisants (exemples simples). (C4)</p>	
a4.3	<p>Ils mettent en œuvre des mesures appropriées pour éviter l'érosion et la perte en éléments nutritifs. (C3)</p>	<p>Ils expliquent les principaux cycles des éléments (p. ex. : cycle de l'azote, cycle du phosphore). (C2)</p> <p>Ils expliquent l'importance de la fixation de l'azote (C2)</p> <p>Ils expliquent les raisons de la perte d'éléments nutritifs par l'érosion, le lessivage et la volatilisation. (C2)</p> <p>Ils décrivent les effets des pertes d'éléments nutritifs sur le sol, les plantes et l'écosystème. (C2)</p> <p>Ils démontrent les problèmes causés par l'érosion dans un contexte local et global (p. ex. perte de surfaces de production, produits phytosanitaires dans les eaux, dommages aux infrastructures). (C2)</p> <p>Ils énumèrent des mesures permettant de prévenir l'érosion. (C1)</p> <p>Ils expliquent la signification du bilan de fumure pour l'environnement et la possibilité de minimiser la perte en éléments nutritifs. (C2)</p>	

a4.4	Ils favorisent la formation d'humus par des mesures ciblées (p. ex. apport de matière organique, les engrais verts, travail de conservation du sol). (C3)	Ils expliquent à l'aide d'exemples le processus de dégradation des substances organiques. (C2) Ils décrivent le processus de formation de l'humus à l'aide du cycle du carbone. (C2)	
a4.5	Ils effectuent les travaux de sol adéquats pour minimiser la dégradation de l'humus (p. ex. : travail de conservation du sol, travail sans labour). (C3)	Ils expliquent les effets des différentes machines lors du travail du sol. (C2)	
a4.6	Ils effectuent des mesures qui évitent la compaction du sol (p. ex. : par l'utilisation de machines appropriées). (C3)	Ils décrivent les effets des machines et des appareils sur le sol. (C2) Ils décrivent l'utilité et la procédure pour l'emploi approprié et respectueux des machines. (C2) Ils nomment les possibilités d'assainissement d'un sol compacté et d'une zone humide. (C1)	
a4.7	Ils choisissent des machines appropriées pour la préparation du lit de semences ou de plantation. (C3)		
a4.8	Ils effectuent des mesures de soins qui ménagent et promeuvent la vie du sol (y compris les microorganismes) (p. ex. : vers de terre, compost, cultures intercalaires, engrais verts) (C3)	Ils expliquent les effets des différentes mesures sur la vie du sol et les microorganismes. (C2) Ils décrivent les effets des différents engrais sur la vie du sol. (C2) Ils formulent différentes approches et possibilités pour favoriser de manière ciblée la vie du sol. (C2)	

**Domaine de compétences opérationnelles b : Entretien et utilisation de l'infrastructure technique**

**Compétence opérationnelle b1 : Entretien des installations et des bâtiments de l'exploitation agricole**

*Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture sont responsables de l'entretien de l'ensemble des installations<sup>2</sup> et bâtiments<sup>3</sup> de l'exploitation agricole. Ils assurent leur bon fonctionnement dans leur travail quotidien. Ils s'efforcent de les optimiser selon leurs besoins et favorisent si possible les énergies renouvelables. De plus ils recherchent activement la collaboration avec d'autres exploitations du voisinage pour utiliser des ressources communes.*

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture définissent leurs besoins et possibilités d'optimisation de leur entreprise en lien avec les installations et les bâtiments. Ils tiennent compte des différents aspects comme l'écologie, la sécurité, l'ergonomie, l'économie, la grandeur de l'exploitation ainsi que des prescriptions légales. Ils entretiennent les différents bâtiments et installations de l'exploitation de façon professionnelle. Ils veillent à un environnement sûr en matière d'électricité, à l'utilisation économique de l'énergie et des matériaux, à la réduction des émissions ainsi qu'à leur sécurité personnelle.

	<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
b1.1	<p>Ils définissent, en collaboration avec la direction de l'exploitation, les besoins de l'exploitation au niveau énergétique, sécurité, ergonomique et écologique en fonction de la taille de l'exploitation et des différentes bases légales (Quels bâtiments et installations ai-je en ma possession ? Quels sont mes besoins ?) (C3)</p> <p>Ils réduisent les émissions dans l'air et l'eau ainsi que les nuisances sonores en exploitant correctement et en entretenant de manière appropriée les installations et les bâtiments. (C3)</p>	<p>Ils recherchent les prescriptions légales utiles pour l'entretien et l'utilisation des installations et des bâtiments. (C3)</p> <p>Ils expliquent les exigences en matière d'entretien durable, efficace et pauvre en émissions des bâtiments. (C2)</p> <p>Ils appliquent le climat-check et l'énergie-check à leur exploitation. (C3)</p> <p>Ils citent les différentes énergies renouvelables et leurs domaines d'utilisation. (C1)</p>	<p>Ils appliquent les principes de la sécurité au travail et de l'ergonomie (p. ex. équipement personnel de sécurité, protection de la santé, soulever et porter des charges). (C3)</p>

<sup>2</sup> Font partie des installations : Les installations d'irrigation, d'écoulement, d'aération, de chauffage, solaires, d'éclairage, de sécurité (p. ex.: Alarme CO2), de chauffage, de refroidissement et de sécurité incendies.

<sup>3</sup> Font partie des bâtiments : les serres, écuries, remises, frigos, cave, espaces sociaux, espaces de vente, places de lavage ainsi que les locaux de stockage de fourrage et les fosses à purin.

b1.2	Ils décrivent l'état actuel des bâtiments et des installations ainsi que leur utilité et proposent des améliorations. (C3)	Ils décrivent la fonction des installations et des bâtiments typiques du champ professionnel de l'agriculture. (C2)	
b1.3	Ils entretiennent les bâtiments de leur exploitation en respectant les mesures de sécurité (p. ex : changer les éclairages, nettoyer, changer les fusibles). (C3)	<p>Ils expliquent les différents types de matériaux et leurs propriétés à disposition pour l'entretien (p. ex.: bois, huile, béton). (C2)</p> <p>Ils différencient les plans et produits de nettoyage selon leur domaine d'application et appliquent des mesures d'économie d'eau. (C2)</p> <p>Ils expliquent les différentes prescriptions légales en relation avec la sécurité au travail et à l'utilisation de l'électricité. (C2)</p>	
b1.4	<p>Ils entretiennent les installations techniques de l'exploitation selon le mode d'emploi et en respectant les conditions de sécurité (C3)</p> <p><i>Par exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Pompes / eau : nettoyer et changer les filtres</i></li> <li>• <i>Frigos : nettoyer le condensateur, ailettes de refroidissement</i></li> <li>• <i>Séchoir : contrôler les courroies</i></li> <li>• <i>Sécurité : évaluer les installations de sécurité de son exploitation</i></li> </ul>	Ils décrivent les fonctions mécaniques fondamentales pour le champ professionnel de l'agriculture ainsi que les installations techniques pertinentes (p. ex. : installations hydrauliques, entraînements par courroie ou chaîne, moteurs électriques, frigos, installations de sécurité (FI), stockage) (C2)	
b1.5	Ils entretiennent les installations spécifiques de l'exploitation de manière professionnelle et en respectant les mesures de sécurité (p. ex. : systèmes d'irrigation, installation de	<p>Ils décrivent les bases mécaniques des installations spécifiques à la branche de l'exploitation. (C2)</p> <p><b>Objectifs du permis phytosanitaire:</b></p>	

<p>traite, systèmes d'affouragement, protection contre les intempéries). (C3)</p> <p><b>Objectifs du permis phytosanitaire:</b></p> <p>Entreposer les produits phytosanitaires dans des endroits appropriés et sécurisés et utiliser ou éliminer dans les règles les restes de produits (C3)</p> <p>Indiquer et appliquer les précautions d'emploi des produits phytosanitaires, notamment entreposage et préparation, épandage et application, entretien et travaux de suivi (C3)</p> <p>Choisir et utiliser l'équipement de sécurité qui convient lors de l'emploi des produits chimiques pour protéger la santé (peau, yeux, voies respiratoires) (C3)</p> <p>Entretien, entreposer et éliminer les équipements de protection dans les règles (C3)</p> <p>Mélanger les produits phytosanitaires en toute sécurité et appliquer le produit dans les règles avec la technique appropriée (C3)</p> <p>Expliquer le fonctionnement ainsi que les avantages et inconvénients des différents pulvérisateurs (C2)</p> <p>Déterminer selon les instructions la pression correcte par rapport à la taille de la buse, à la vitesse de déplacement de l'engin et à la quantité épandue pour éviter les pertes et atteindre le maximum d'efficacité avec le minimum de substances actives (C3)</p> <p>Éviter dérive, évaporation et ruissellement lors de l'épandage des produits phytosanitaires (C3)</p>	<p>Entreposer les produits phytosanitaires dans des endroits appropriés et sécurisés et utiliser ou éliminer dans les règles les restes de produits (C3)</p> <p>Indiquer et appliquer les précautions d'emploi des produits phytosanitaires, notamment entreposage et préparation, épandage et application, entretien et travaux de suivi (C3)</p> <p>Choisir et utiliser l'équipement de sécurité qui convient lors de l'emploi des produits chimiques pour protéger la santé (peau, yeux, voies respiratoires) (C3)</p> <p>Expliquer le fonctionnement ainsi que les avantages et inconvénients des différents pulvérisateurs (C2)</p> <p>Calculer la quantité à appliquer et la concentration correcte de la bouillie et éviter les résidus (C3)</p>	
--	---	--

	<p>Nettoyer les pulvérisateurs et les filtres en des endroits appropriés et éliminer les résidus de produits, l'eau de rinçage et les emballages conformément aux prescriptions (C3)</p> <p>Entretien des pulvérisateurs conformément au mode d'emploi (C3)</p>		
b1.6	Ils expliquent et coordonnent les travaux de réparation et d'entretien avec des spécialistes externes. (C3)	Ils décrivent les travaux d'entretien sur l'exploitation qui doivent être réalisés périodiquement. (C2)	

**Compétence opérationnelle b2 : Entretien des véhicules, des machines et du petit matériel agricoles**

*Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture entretiennent leurs véhicules<sup>4</sup>, leurs machines<sup>5</sup> et le petit matériel<sup>6</sup> afin de pouvoir les utiliser en toute sécurité. Pour cela ils utilisent leurs compétences manuelles et leurs connaissances techniques. Cela comprend de définir quel travail peut être réalisé par ses soins ou quand est-ce qu'il est nécessaire de mandater un professionnel.*

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture effectuent de simples travaux sur métal afin de réparer des défauts tels que des fentes et des déformations. Ils entretiennent les véhicules agricoles, les machines et le petit outillage. Pour ce faire, ils suivent les modes d'emploi et respectent les prescriptions de sécurité. Lors de défauts ou de dérangements ils identifient l'erreur et effectuent eux-mêmes les réparations simples. Ils stockent les produits utiles à l'entretien et aux réparations (par ex. : huiles, gaz, carburants ou peintures) en toute sécurité, les recyclent ou les éliminent de manière appropriée.

	<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
--	---	--	---

<sup>4</sup> Font partie des véhicules : tracteurs, élévateurs, véhicules de récolte automatiques, remorques, monoaxe, transporteur, faucheuse à deux essieux.

<sup>5</sup> Font partie des machines : machines pour le travail du sol, pulvérisateurs, machines de récolte, outils hydrauliques.

<sup>6</sup> Font partie du petit matériel : tronçonneuse, débroussailluse, motofaucheuse, matériel de taille.

b2.1	<p>Ils effectuent de petits travaux sur métal comme limer, scier, percer et souder (connaissances de base). (C3)</p>	<p>Ils décrivent les propriétés, comportement et domaine d'utilisation des différents types de métaux. (C2)</p> <p>Ils expliquent l'utilisation ainsi que les règles de sécurité des machines pour le travail du métal. (p. ex.: poste à souder, perceuse)</p> <p>Ils effectuent de simples travaux sur métal, comme limer, scier, percer et souder (connaissances de base). (C3)</p>	
b2.2	<p>Ils entretiennent les véhicules agricoles spécifiques selon le mode d'emploi et dans le respect des mesures de sécurité. (C3)</p> <p><i>Par exemple</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplir le niveau des liquides</li> <li>• Nettoyer les filtres à air</li> <li>• Nettoyer les batteries et les changer, contrôler les batteries à eau</li> <li>• Effectuer les vidanges</li> <li>• Contrôler les dispositifs de sécurité</li> <li>• Changer les pièces d'usure</li> <li>• Contrôler les installations électriques (éclairages, clignotants, essuie-glace, etc.)</li> <li>• Nettoyer le frigo</li> <li>• Changer une roue</li> </ul>	<p>Ils décrivent les pièces et travaux d'entretien des véhicules spécifiques au champ professionnel de l'agriculture. (C2)</p> <p>Ils expliquent le rôle et les travaux d'entretien de certaines pièces des véhicules (démarreur, radiateur, alternateur, batterie, pneus). (C2)</p> <p>Ils expliquent le fonctionnement de base et les travaux d'entretien typiques de différents types de moteurs. (C2)</p> <p>Ils expliquent le principe de la transmission de force ainsi que le principe des systèmes de freinage. (C2)</p>	
b2.3	<p>Ils entretiennent les machines agricoles spécifiques selon le mode d'emploi et dans le respect des mesures de sécurité. (C3)</p>	<p>Ils décrivent les pièces, fonctions et travaux d'entretien des machines spécifiques au champ professionnel de l'agriculture. (C2)</p>	

	<p><i>Par exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Graisser les machines</i></li> <li>• <i>Laver et entretenir les machines</i></li> <li>• <i>Changer les pièces d'usure</i></li> </ul>		
b2.4	Ils entretiennent l'outillage agricole spécifique selon le mode d'emploi et dans le respect des mesures de sécurité.		Ils utilisent une tronçonneuse de manière correcte et sûre. (C3)
b2.5	<p>Ils identifient les défauts ainsi que les dégâts et effectuent des réparations simples. (C3)</p> <p><i>Par exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Changer une fiche d'éclairage à l'aide d'un mode d'emploi</i></li> </ul>	<p>Ils expliquent les causes des défauts à l'aide d'exemples typiques. (C2)</p> <p>Ils décrivent le processus pour remédier aux défauts et/ou aux dégâts à l'aide d'exemples typiques. (C2)</p>	
b2.6	<p>Ils stockent correctement les produits utilisés pour l'entretien et la réparation des machines (p. ex. : huiles, gaz, carburants, peintures). (C3)</p> <p>Ils éliminent et recyclent selon les dispositions légales les produits utilisés pour l'entretien et la réparation des machines (p. ex. : huiles, gaz, carburants, peintures). (C3)</p>	<p>Ils expliquent les propriétés des produits d'entretien et leurs applications. (C2)</p> <p>Ils expliquent comment stocker les produits d'entretien de manière sûre et les éliminer de manière écologique. (C2)</p>	

### **Compétence opérationnelle b3 : Utiliser les véhicules et les machines agricoles**

*Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture maîtrisent les véhicules et machines qu'ils utilisent dans leur travail quotidien. Ils se tiennent aux prescriptions légales du trafic agricole routier. Ils veillent à une conduite sûre et efficace. Ils utilisent les moyens techniques de façon sûre et responsable.*

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture utilisent les véhicules et machines spécifiques au champ professionnel selon les instructions. Il s'agit en particulier du tracteur, de l'élevateur, des automoteurs de récolte, des accessoires des remorques et monoaxes. Ils conduisent les véhicules en toute sécurité, tant sur la

route que sur des terrains difficiles. Ils effectuent, dans le cadre de leur formation, l'examen de conduite d'engins de manutention (agriculteurs CFC R1 et R4, cultures spéciales R1 et S1/S2).			
	<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
b3.1	Ils mettent en service les véhicules et machines de l'exploitation selon les instructions. (C3)	Ils décrivent les fonctionnalités et instruments de contrôle des véhicules agricoles. (C2)  Ils expliquent les bases de fonctionnement des différents systèmes des véhicules et des machines (systèmes hydrauliques, 4 roues motrices, blocage de différentiel, boîte à vitesses, freins). (C2)	
b3.2	Ils conduisent les véhicules agricoles de façon sûre sur la route. Ils respectent les prescriptions légales et veillent à une conduite efficace. (C3)	Ils nomment les bases légales de la conduite des machines agricoles dans le trafic (longueur, largeur, poids, charge par essieu). (C1)  Ils décrivent les bases physiques en lien avec les dangers (distance de freinage, loi sur les leviers). (C2)  Ils recherchent les coûts imputés aux véhicules dans les frais courants de l'exploitation. (C3)  Ils expliquent l'importance des coûts machines en relation avec les charges de structure totales et les mesures possibles pour réduire les coûts (p. ex. communautés de machines). (C2)  Ils décrivent les bases d'une conduite économe en carburant. (C2)	Ils sécurisent les remorques agricoles en tenant compte des prescriptions légales et des principes physiques. (C3)  Ils appliquent les mesures de sécurité lors de la conduite des véhicules agricoles en tenant compte des prescriptions légales. (C3)
b3.3	Ils conduisent des véhicules agricoles en toute sécurité dans des conditions difficiles dans les champs. Ils respectent les prescriptions légales et veillent à une conduite efficace et ménageant le sol. (C3)		

b3.4	Ils conduisent les engins de manutention spécifiques à l'exploitation de façon sûre. (C3)		Ils effectuent l'examen de conduite d'engins de manutentions. (C3)
------	---	--	--

**Compétence opérationnelle b4 : Utiliser les instruments et les outils de l'agriculture de précision**

*Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture sont prévoyants et ils identifient à temps les défis à venir. Ils recherchent des solutions innovantes et utilisent à cet effet des instruments et des outils numériques.*

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture échangent régulièrement au sein de la branche des idées et des projets innovants de l'agriculture de précision. Ce faisant, ils examinent les domaines d'application pour leur exploitation. Ils recueillent les données de production à l'aide d'outils numériques. L'évaluation se fait également de manière digitale. Dans la mesure du possible, ils équipent leurs véhicules et leurs machines avec des applications numériques telles que le GNSS ou l'ISOBUS.

	<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
b4.1	Ils recherchent de nouvelles approches et technologies dans le domaine de l'agriculture de précision et en déduisent les domaines d'application possibles pour leur exploitation. (C4)	<p>Ils décrivent les possibilités de l'agriculture de précision à l'aide d'exemples actuels et innovants (p. ex. l'utilisation de drones pour la protection des plantes ou la lutte robotisée contre les adventices). (C2).</p> <p>Ils décrivent le mode de fonctionnement et les possibilités d'utilisation de l'agriculture de précision (p. ex. système de positionnement par satellite (GNSS)). (C2)</p> <p>Ils expliquent comment les systèmes d'agriculture de précision permettent de réduire l'utilisation d'énergie et de ressources. (C2)</p>	
b4.2	Ils collectent des données de production et de santé au moyen d'outils numériques (production végétale ou animale) et les évaluent. (C3)	Ils expliquent des exemples d'outils numériques pour l'évaluation des données de production et de santé. (C2)	

<b>Domaine de compétences opérationnelles c : Organisation et communication dans l'environnement de l'exploitation</b>			
<b>Compétence opérationnelle c1 : Planifier et organiser son propre travail dans l'exploitation agricole</b>			
<i>Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture planifient leurs tâches de façon autonome et responsable. Pour ce faire, ils ont une bonne compréhension des enjeux sur l'exploitation. Ils comprennent les exigences les plus diverses et utilisent judicieusement les ressources humaines et techniques disponibles. Lorsque c'est possible, ils utilisent des moyens digitaux pour l'organisation du travail.</i>			
Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture formulent les objectifs qu'ils aimeraient réaliser dans le cadre de leur mandat. Ils veillent à avoir compris correctement le mandat attribué et questionnent le chef d'exploitation lors d'incertitudes. Ils définissent les procédures adéquates et envisagent des alternatives possibles. Sur cette base, ils préparent le matériel nécessaire. Puis ils définissent les ressources en personnel et en temps. Ils consignent les résultats de leur planification et de leur organisation à l'aide d'un outil approprié.			
	<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
c1.1	Ils formulent leurs propres objectifs pour le mandat reçu et questionnent le chef d'exploitation lorsqu'il y a des incertitudes (p. ex. : qu'est-ce qui doit être réalisé à la fin ?). (C2)	Ils nomment les différents éléments d'un mandat (qui, quoi, quand, comment, où). (C1)  Ils décrivent les bases de l'organisation du travail (p. ex. : formulation d'objectifs, procédures, critères d'évaluation, facteurs d'influence, etc.) (C2)  A l'aide d'exemples, ils déterminent les besoins en temps et les ressources nécessaires pour un mandat simple. Ils se réfèrent à des normes et des directives pertinentes (p. ex. : normes de travail à la surface, mémento agricole, fiches techniques Agridea). (C3)	
c1.2	Ils définissent les manières de procéder adéquates et les alternatives possibles (p. ex. à l'aide d'une check-list) et sur cette base préparent le matériel et les ressources nécessaires. (C3)		

c1.3	Ils définissent les ressources en personnel et estiment le temps nécessaire à la réalisation du mandat qui leur a été attribué ou pour une équipe. (C3)	Ils utilisent des techniques de travail efficaces pour la planification d'une tâche. (C3)	
c1.4	Ils conservent le résultat de la planification et de l'organisation à l'aide d'outils appropriés (en particulier numériques). (C3)	Ils utilisent des outils d'organisation numériques dans des exemples de mandats. (C3)	
c1.5	Ils réfléchissent au travail effectué (par ex.: ai-je travaillé de façon efficace, durable ? Est-ce que je peux améliorer quelque chose la prochaine fois ? y a-t-il des alternatives ?). (C3)		

### Compétence opérationnelle c2 : Instruire et encadrer le personnel de l'exploitation agricole

*Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture sont, selon les exploitations, responsables d'autres collaborateurs. Ils perçoivent les besoins des collaborateurs et s'assurent que ceux-ci peuvent effectuer le mandat donné de façon ciblée et avec un bon résultat sur le plan qualitatif. Ils se distinguent par une communication claire et une approche respectueuse.*

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture composent leur équipe selon le mandat. Ils instruisent les collaborateurs en expliquant les tâches correctement et en répondant aux questions. Ils attirent particulièrement l'attention sur les mesures de sécurité et de protection de la santé. Ils contrôlent le respect de ces règles. Après la réalisation du mandat, ils vérifient la qualité du travail et donnent un feedback constructif. Lors de conflits, ils cherchent rapidement le dialogue et s'efforcent de trouver une solution commune. Si nécessaire, ils expliquent au collaborateur son contrat de travail ou son décompte de salaire.

	Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
c2.1	Ils constituent une équipe adaptée au mandat reçu. (C3)	Ils décrivent les bases d'une bonne instruction et l'appliquent dans le cadre d'un jeu de rôle. (C3)	
c2.2	Ils instruisent les collaborateurs et expliquent le mandat de façon compréhensible. (C3)		

c2.3	Ils répondent aux questions des collaborateurs de façon compréhensible et intelligible. (p. ex.: Pourquoi est-ce que nous procédons ainsi?). (C3)		
c2.4	Ils instruisent les collaborateurs en matière de sécurité au travail et de protection de la santé. Ils vérifient le respect des prescriptions. (C3)	Ils expliquent les prescriptions légales pertinentes de la sécurité au travail et de la protection de la santé (SPAA, CFST). (C2)  Ils démontrent à l'aide d'exemples du champ professionnel les dangers et risques possibles ainsi que les mesures préventives adéquates. (C2)	
c2.5	Ils évaluent le travail effectué sur les plans quantitatifs et qualitatifs, interviennent si nécessaire et donnent un feedback constructif. (C4)	Ils décrivent les règles du feedback et les appliquent à des exemples concrets. (C3)	
c2.6	Ils expliquent un contrat de travail et un décompte de salaire à des collaborateurs ainsi que les droits et obligations qui en découlent. (C3)	cf. plan d'étude cadre ECG.	

**Compétence opérationnelle c3 : Saisir et mettre à jour les données structurelles de l'exploitation agricole**

*Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture sont responsables de la saisie et de la mise à jour des données exigées par la loi, par ex. : en lien avec les prestations écologiques requises (PER). Ils sont sensibilisés au contexte de la politique agricole et ils sont conscients de l'importance des mesures de politique agricole sur leur exploitation.*

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture élaborent le bilan de fumure pour leur exploitation et l'interprètent. Ils rassemblent les données et informations pertinentes pour les mesures de politique agricole et les transmettent aux services compétents. Ils utilisent à cet effet les outils numériques appropriés

	<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
c3.1	Ils élaborent le bilan de fumure de leur exploitation. (C3)	Ils expliquent les objectifs du bilan de fumure (p. ex. Suisse-Bilanz) dans le contexte des mesures de politique agricole. (C2)  Ils démontrent les principes de base du bilan de fumure (p. ex. : Suisse-Bilanz). (C2)  Ils présentent et expliquent les flux des éléments fertilisants de l'entreprise. (C2)	
c3.2	Ils interprètent le bilan de fumure calculé pour leur exploitation (p. ex. : Est-ce que les exigences PER sont remplies ?) et proposent des mesures si nécessaire. (C4)		
c3.3	Ils rassemblent les informations pertinentes pour les mesures de politique agricole (p. ex.: paiements directs) et les communiquent aux autorités compétentes. (C3)	Ils décrivent les objectifs, dispositions et conditions préalables pour remplir les PER (C2)  Ils décrivent les catégories de surface et leur signification. (C2)	
c3.4	Ils rassemblent des données requises pour d'autres mesures légales (p. ex.: protection des eaux, production primaire, trafic des animaux). (C3)	Ils expliquent les principales exigences posées à l'agriculture suisse au niveau des lois, des stratégies et des plans d'action. (C2)	
c3.5	Ils mettent à jour les données structurelles et de l'exploitation à l'aide de moyens numériques. (C3)	Ils utilisent les outils numériques à disposition dans le domaine de la gestion d'exploitation. (C3)	

**Compétence opérationnelle c4 : Communiquer avec les différents interlocuteurs de l'agriculture**

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture sont amenés, au quotidien à répondre aux interpellations des acteurs les plus divers. Leur cercle de contacts s'étend des collaborateurs de l'exploitation (membres de la famille, employés, chef d'exploitation), jusqu'aux acteurs externes comme les clientes et clients, commerçants, fournisseurs et contrôleurs qualité en passant par les promeneurs ou des représentants d'organisations d'intérêt général. Ils interagissent et communiquent de manière adaptée à la situation et avec assurance.

	<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
c4.1	<p>Ils acceptent les feedbacks des collaborateurs et leur communiquent un retour constructif. (C3)</p> <p>Ils perçoivent les besoins d'acteurs externes (p. ex. : clients, voisins, bailleur). (C3)</p> <p>Ils perçoivent les situations conflictuelles et réagissent de manière à trouver des solutions (p. ex. : lors de situations bruyantes, traverser les parcelles voisines avec le tracteur). (C3)</p>	<p>Ils décrivent les principaux aspects de la communication (p. ex. modèle des 4 oreilles) et d'une bonne présentation personnelle (C2)</p> <p>Ils affichent des comportements constructifs et orientés vers des solutions dans des situations de conflit. (p. ex. dans le cadre de jeux de rôle) (C3)</p>	
c4.2	<p>Ils vendent leur production avec des arguments convaincants en adéquation avec la philosophie de l'entreprise. (C3)</p>	<p>Ils décrivent les bases du marketing et les appliquent à des exemples simples (C3)</p>	
c4.3	<p>Ils communiquent leurs souhaits et leurs besoins aux distributeurs ou aux fournisseurs de manière compréhensible. (C3)</p> <p>Ils utilisent les termes techniques corrects lors de la réception ou du contrôle des marchandises. (C3)</p>		
c4.4	<p>Ils expliquent les modes de production utilisés dans l'exploitation à des promeneurs ou à des représentants d'organisations d'intérêt général (p. ex. associations environnementales). (C3)</p>	<p>Ils expliquent les objectifs et points forts des mesures et programmes actuels de politique agricole. (C2)</p>	

	Ils argumentent de manière correcte sur des thèmes de politique agricole. (C3)	Ils présentent les bases constitutionnelles d'importantes mesures de politique agricole (p. ex. art. 104/104a comme base pour les paiements directs). (C2)  Ils démontrent des conflits d'objectifs dans la politique agricole à l'aide d'exemples actuels. (C2)  Ils exposent des arguments pour et contre des sujets de politique agricole. (C2)	
c4.5	Ils demandent des renseignements aux autorités et clarifient les questions relatives aux droits et aux obligations. (C3)		
<p><b>Compétence opérationnelle c5 : Calculer et présenter les recettes et les dépenses de l'exploitation agricole</b></p> <p><i>Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture exécutent des tâches simples dans le domaine de la comptabilité d'entreprise. Ils acquièrent ainsi un aperçu de la gestion financière d'une exploitation agricole. Cela les prépare à la formation supérieure de chef d'exploitation et par conséquent à une éventuelle reprise ultérieure de l'exploitation.</i></p> <p>Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture vérifient, lors de la commande, la concordance des indications sur le bulletin de livraison et la facture. Ils contrôlent les justificatifs comptables, saisissent des écritures simples dans le système comptable de l'entreprise et classent les justificatifs dans un système de classement clair. Ils contrôlent en outre la réception des paiements et les éventuelles créances ouvertes. Pour calculer la fortune de l'entreprise (actifs), ils établissent un inventaire complet. Dans toutes leurs tâches, ils veillent à travailler de manière précise, minutieuse et bien structurée.</p>			
	<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
c5.1	Ils vérifient la concordance des commandes entre livraison et facture. (C3)	Ils expliquent les éléments constitutifs d'un bulletin de livraison et d'une facture. (C2)	
c5.2	Ils contrôlent les justificatifs comptables avec soin et de manière précise. (C3)	Ils décrivent un processus type de commande et l'importance des justificatifs comptables. (C2)	

c5.3	Ils saisissent des écritures simples concernant les affaires courantes dans un système comptable (sans bouclage). (C3)	Ils expliquent la structure, le sens et le but d'une comptabilité, y compris les termes de base. (C2)	
c5.4	Ils contrôlent la réception des paiements (débiteurs) ainsi que les paiements effectués (créanciers). (C3)	Ils expliquent les termes débiteurs et créanciers à l'aide d'un exemple. (C2)	
c5.5	Ils établissent l'inventaire/fortune de l'entreprise pour le calcul des actifs et des passifs. (C3)	Ils décrivent différents types d'avoirs. (C2) Ils établissent un inventaire à l'aide d'un exemple pratique. (C3)	
c5.6	Ils préparent les données de l'exploitation nécessaires pour le bouclage comptable et les transmettent à la fiduciaire. (C3)	Ils expliquent à l'aide d'exemples pratiques la composition des charges et des produits. (C2) Ils interprètent un compte de pertes et profits simple. (C4)	
c5.7	Ils réalisent un calcul simple de marge brute. (C3)	Ils calculent une marge brute à l'aide d'un exemple pratique. (C4)	

**Compétence opérationnelle c6 : Vérifier le respect des normes de qualité et de production de l'exploitation agricole et les documenter**

*Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture contrôlent et documentent le respect des normes de qualité et des standards de production de leurs produits, en tenant compte également des exigences spécifiques des marques ou des labels. Ils sont conscients de l'importance d'un enregistrement minutieux pour l'assurance qualité et la traçabilité.*

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture rassemblent ou consultent les dispositions et directives pertinentes pour leurs produits. Ils expliquent aux collaborateurs ou aux personnes externes les exigences liées à leur produit et à leur mode de production. Ils remplissent les documents pour l'autocontrôle de manière fiable. Ils documentent les événements importants arrivés lors du processus de production selon les directives de l'entreprise.

	<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
--	---	--	---

c6.1	Ils recherchent les différentes législations et directives pour une production sous label ou pour leur mode de production. (C3)	Ils expliquent les directives essentielles pour leur activité professionnelle (p. ex. loi sur les denrées alimentaires, loi sur l'agriculture, ordonnance bio, etc.). (C2)	
c6.2	<p>Ils expliquent aux collaborateurs et personnes externes les bases légales, les standards et les particularités de leur produit (C3)</p> <p><b>Objectifs du permis phytosanitaire:</b></p> <p><b>Donner des instructions claires et complètes à d'autres personnes (C3)</b></p> <p><b>Indiquer clairement à d'autres personnes les mesures permettant d'éviter les accidents, les atteintes à la santé et les empoisonnements des personnes, des animaux et de l'environnement, et leur expliquer leur mise en œuvre (C3)</b></p> <p><b>Contrôler les travaux effectués et en évaluer l'exécution conforme aux instructions (C3)</b></p>	<p>Ils expliquent les exigences et les particularités de différents labels et modes de production (p. ex. Bio, IP-SUISSE, Demeter, AOP) (C2)</p> <p>Ils rassemblent les chances et limites des principaux labels et modes de production dans un argumentaire (par ex. : Bio, IP-Suisse, Demeter, AOP) (C2)</p> <p>Ils décrivent les principes, l'approche globale de l'exploitation (économie circulaire) et les quatre principes de la production biologique.(C2)</p> <p>Ils décrivent le processus de reconversion en production biologique. (C2)</p>	
c6.3	Ils remplissent les documents pour l'autocontrôle à l'aide d'outils digitaux ou sur papier (check listes). (C3)	Ils décrivent les objectifs et le processus de l'autocontrôle. (C2)	
c6.4	<p>Ils documentent les événements importants lors du processus de production (p. ex.: animaux malades, accident, trafic des animaux &amp; documents d'accompagnement) pour garantir la traçabilité. (C3)</p> <p><b>Objectifs du permis phytosanitaire:</b></p> <p><b>Documenter l'utilisation des produits phytosanitaires (C3)</b></p>	<p>Ils expliquent l'utilité de la traçabilité et des prescriptions légales correspondantes. (C2)</p> <p>Ils interprètent à l'aide d'exemple les relevés de l'exploitation. (C2)</p> <p><b>Objectifs du permis phytosanitaire:</b></p> <p><b>Documenter l'utilisation des produits phytosanitaires (C3)</b></p>	



## Domaine de compétences opérationnelles d: Mise en place des cultures fruitières

### Compétence opérationnelle d1 : Planifier et organiser les cultures fruitières avec le chef d'exploitation

*Les arboriculteurs se renseignent régulièrement sur les tendances du marché afin de planifier les cultures selon les demandes du marché. Lors de la planification et de l'organisation des cultures fruitières ils font attention aux aspects économiques et écologiques.*

Les arboriculteurs travaillent en étroite collaboration avec le chef d'exploitation lors de la planification et organisation du plan de renouvellement. La répartition des tâches est propre à chaque entreprise. En principe les arboriculteurs peuvent planifier et organiser le plan de renouvellement eux-mêmes. Toutefois les décisions concernant le système de culture, les installations, le matériel végétal sont pris en concertation avec ou par le chef d'exploitation. Les arboriculteurs établissent le calendrier de plantation eux-mêmes et soutiennent le chef d'exploitation dans la gestion des ressources.

Objectifs évaluateurs entreprise		Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
d1.1	Ils choisissent, en accord avec le chef d'exploitation, le système de culture approprié (par ex. : type de taille, substrat / terre végétale, protection contre les intempéries). (C3)	Ils décrivent les avantages et inconvénients des différents systèmes de culture (par exemple : type de taille, substrat / terre végétale, protection contre les intempéries) (C2)	Ils planifient un système d'exploitation durable (par ex. efficacité énergétique, biodiversité). (C3)
d1.2	Ils choisissent, en accord avec le chef d'exploitation, le matériel pour les armatures (C3)	Ils commentent les avantages et les inconvénients des divers matériels d'armature. (K2)	
d1.3	Ils choisissent, en accord avec le chef d'exploitation, le matériel végétal adapté (C3)	Ils présentent à l'aide d'exemples diverses mesures de protection contre le gibier. (C3)	
d1.4	Ils choisissent en accord avec le chef d'exploitation le matériel végétal résilient adapté et le commandent. (C3)	Ils distinguent les variétés convenant à du matériel végétal sain et résilient. (C4) Ils décrivent l'importance des variétés adaptées au climat pour la production fruitière. (C2) Ils expliquent les conditions de production du matériel végétal biologique. (C2)	

d1.5	Ils établissent un calendrier pour la culture fruitière. (C3)	Ils établissent un calendrier exemplaire pour la culture fruitière. (C3)	
d1.6	Ils soutiennent le chef d'exploitation dans la gestion des ressources en personnel (C3)		

**Compétence opérationnelle d2 : Greffer et produire des jeunes plants fruitiers**

*Les arboriculteurs travaillent soigneusement les jeunes plants. En plus du choix des lieux et du système de culture, ils considèrent les tendances du marché. Ils sont conscients que les variétés résistantes, par exemple, deviennent de plus en plus importantes.*

Les arboriculteurs obtiennent les jeunes plants principalement des pépinières. La jonction est fluide et les devoirs de l'arboriculteur ainsi clairement définis. Ceux-ci sont principalement responsables du choix, du stockage, de la préparation, de la plantation ainsi que des soins et tailles des jeunes plantes.

Objectifs évaluateurs entreprise		Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
d2.1	Ils choisissent les plants conformément au site et au système de production. (C5)	Ils décrivent les caractéristiques des divers porte-greffes/greffons et plants. (C2)  Ils expliquent les dispositions légales et phytosanitaires, la protection des variétés et les droits de licence. (C2)	
d2.2	Ils soignent et élèvent les jeunes plants. (C3)	Ils décrivent les procédés pour la production de matériel végétal. (C2)  Ils effectuent divers types de greffage. (C3)	
d2.3	Ils stockent correctement les plants et les préparent pour la plantation. (C3)		

**Compétence opérationnelle d3 : Planter différentes cultures fruitières**

*En plantant des cultures fruitières, les arboricultrices et les arboriculteurs prennent en considération les conditions nutritionnelles du sol, la date de plantation optimale (l'état de sol doit permettre les travaux du sol et être praticable avec des machines) et le précédent cultural*

Les arboriculteurs préparent le terrain à la plantation de cultures fruitières, évaluent la qualité du matériel végétal et plantent aussi bien des cultures à noyau et à pépins que des fraisiers et des arbustes à petits fruits. Selon les besoins ils attachent et fixent les plantes. Ils effectuent la taille de formation et les premières mesures de soins sur les jeunes plantes.

Objectifs évaluateurs entreprise		Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
d3.1	Ils choisissent le site convenant aux cultures fruitières. Ce faisant, ils prennent en considération, par exemple, la topographie, les propriétés du sol, les ressources en eau et l'aménagement du territoire. (C3)	Ils décrivent les exigences stationnelles spécifiques aux espèces et aux variétés. (C2)  Ils citent des mesures permettant d'améliorer les caractéristiques du site (par ex. cultures sur buttes). (C1)  Ils expliquent les prérequis pour des conditions de culture optimales et durables. (C2)	
d3.2	Ils arrachent les cultures existantes (jusqu'à 20 cm de diamètre du tronc) et préparent le sol en vue de la plantation de cultures spécifiques à l'exploitation (fruitiers à noyau, fruitiers à pépins, plantes à petits fruits). (C3)	Ils décrivent les mesures de préparation du sol en vue de la plantation de fruitiers à noyau, fruitiers à pépins et plantes à petits fruits. (C2)	Ils travaillent le sol avec les machines destinées à l'arrachage des cultures spécifiques à l'arboriculture. (C3)
d3.3	Ils examinent, si besoin, des mesures d'amélioration de la qualité du sol. (C3)		

d3.4	Ils évaluent la qualité du matériel végétal. (C4)	Ils expliquent les caractéristiques des différentes espèces fruitières et de leurs variétés. (C2)	
d3.5	Ils plantent des fruitiers à noyau et à pépins. (C3)		
d3.6	Ils plantent des fraisiers et arbustes à petits fruits (sur substrat ou en pleine terre). (C3)		
d3.7	Ils attachent et fixent les plantes. (C3)		
d3.8	Ils effectuent la taille et les soins sur les jeunes plantes.		

**Compétence opérationnelle d4 : Protéger les cultures fruitières des intempéries**

*Les arboriculteurs sont soucieux de protéger les cultures fruitières de manière optimale afin d'obtenir un produit de la meilleure qualité possible. Ils tiennent compte des aspects de sécurité lors de la construction et de l'entretien des systèmes de protection contre les intempéries. Lors du choix et de la mise en œuvre des systèmes de protection contre les intempéries, ils examinent et favorisent des mesures écologiques (par ex. production d'électricité par des cellules solaires translucides sur le système de protection contre les intempéries ou réduction des traitements phytosanitaires). En outre, ils examinent des méthodes d'exécution tournées vers l'avenir (par ex. systèmes de couverture mobiles basés sur des prévisions).*

Les arboriculteurs, choisissent en concertation avec le chef d'exploitation les systèmes de protection contre les intempéries pour leurs cultures fruitières et définissent le matériel approprié. Lors de l'utilisation des systèmes de protection contre les intempéries, ils veillent à les mettre en œuvre au bon moment (par ex. les fermer lorsqu'il pleut). Les arboriculteurs sont également responsables de l'entretien des systèmes de protection contre les intempéries.

Objectifs évaluateurs entreprise		Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
d4.1	Ils choisissent en accord avec le chef d'exploitation les systèmes de protection contre les intempéries adaptés aux cultures fruitières spécifiques à l'exploitation	Ils expliquent les avantages et inconvénients des différents systèmes de protection contre les intempéries (performance de pollinisation, micro-climat, lumière, croissance). (C2)	
d4.2	Ils choisissent en accord avec le chef d'exploitation les matériaux adéquats à la construction des systèmes de protection contre les intempéries. (C3)	Ils expliquent les avantages et inconvénients des différents matériaux constituant les systèmes de protection contre les intempéries. (C2)	
d4.3	Ils exploitent les systèmes de protections contre les intempéries correctement (ouverture et fermeture, protection contre le gel). (C3)	Ils expliquent les avantages et inconvénients des différents systèmes de protection contre le gel ainsi que leur domaine d'application (y compris les stations météo). (C2)	Ils utilisent des ponts élévateurs. (K3) Ils décrivent les risques liés à l'utilisation des ponts élévateurs. (C2)

d4.4	Ils effectuent les travaux d'entretien nécessaires aux systèmes de protection contre les intempéries spécifiques à l'exploitation. (C3)		
d4.5	Ils utilisent les outils de travail (par ex. les ponts élévateurs) conformément aux prescriptions. (C3)		

## Domaine de compétences opérationnelles e: Soins aux cultures fruitières

### Compétence opérationnelle e1 : Irriguer les cultures fruitières

*Les arboriculteurs optimisent l'utilisation des ressources en eau lors de l'irrigation des cultures fruitières. Ils s'intéressent aux progrès technologiques et les appliquent autant que possible aux systèmes d'irrigation de leur exploitation.*

Les arboriculteurs choisissent en concertation avec le chef d'exploitation un système d'irrigation adapté, l'installent et le mettent en service au printemps. Ils le pilotent en prenant en considération les conditions météorologiques et la planification du travail. Ce faisant, ils tiennent compte des besoins des plantes saisonniers et spécifiques aux cultures et au mode de conduite. En outre, ils consultent les informations fournies par la station météo. Ils surveillent le fonctionnement du système d'irrigation et l'entretiennent.

Objectifs évaluateurs entreprise		Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
e1.1	Ils choisissent en concertation avec le chef d'exploitation, un système d'irrigation adapté. (C5)	Ils expliquent les avantages et inconvénients ainsi que l'application des différents systèmes d'irrigation. (C2)  Ils expliquent les moyens d'irrigation en « smart-farming ». (c3)	
e1.2	Ils installent le système d'irrigation. (C3)		
e1.3	Ils mettent en service le système d'irrigation au printemps. (C3)		

e1.4	Ils pilotent le système d'irrigation en fonction des conditions météorologiques et du travail planifié. (C3)	Ils décrivent les besoins saisonniers spécifiques à la culture et au système de culture des plantes. (C2)	Ils irriguent les cultures sur substrat. (C3)
e1.5	Ils surveillent le système d'irrigation en tenant compte des instruments de mesure. (C4)	Ils citent les différents instruments de mesures liés à l'irrigation. (C1) Ils lisent les différentes valeurs sur les instruments de mesure. (C2)	
e1.6	Ils entretiennent le système d'irrigation. (C3)		

### Compétence opérationnelle e2 : Fertiliser les cultures fruitières

*Lors de la fertilisation des cultures fruitières, les arboriculteurs CFC tiennent compte du cycle des éléments nutritifs et des conséquences de l'utilisation des engrais pour l'écosystème dans son ensemble (sol, eaux, air, plantes). Ils contribuent ainsi au maintien et à la promotion de la fertilité durable des sols. Ils encouragent les cultures dérobées, qui fixent le carbone, ainsi que l'utilisation d'engrais organiques. Ils s'informent régulièrement des développements actuels et futurs dans le domaine du smart farming et examinent les domaines d'application pour leur exploitation.*

Les arboriculteurs observent l'évolution de leurs cultures fruitières et évaluent les besoins en éléments nutritifs. Ils consultent des tables pour calculer les quantités d'engrais nécessaires. Lors de l'établissement du plan de fumure, ils considèrent les interactions éventuelles entre les éléments nutritifs ainsi que le moment optimal pour l'épandage. Ils fertilisent les cultures fruitières selon les besoins (forme d'épandage).

Objectifs évaluateurs entreprise		Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
e2.1	Ils évaluent les besoins en éléments nutritifs des cultures fruitières de l'exploitation (p. ex. reconnaître les symptômes de carences). (C5)	Ils recherchent les informations relatives aux besoins en éléments nutritifs des différentes espèces fruitières. (C1)	
e2.2	Ils calculent le besoin en éléments nutritifs des espèces fruitières de l'exploitation tout en considérant les interactions entre les éléments nutritifs. (C3)	Ils calculent le besoin en éléments nutritifs des différentes espèces fruitières tout en considérant les interactions entre les éléments nutritifs. (C3)	
e2.3	Ils élaborent un plan de fumure spécifique aux cultures fruitières de l'exploitation tout en déterminant le moment d'épandage optimal. (C3)	Ils élaborent, à l'aide des résultats de laboratoire issus d'analyse de sol, les plans de fumures des différentes espèces fruitières tout en considèrent le moment d'épandage optimal. (C3)	

e2.4	Ils fertilisent les cultures fruitières de l'exploitation selon les besoins (formes d'épandage). (C3)	Ils expliquent les avantages et les inconvénients de différents types de fertilisation organique et minérale. (C2)	Ils fertilisent les cultures fruitières avec des machines spécifiques à l'arboriculture (épandeuse à compost). (C3) Ils épandent des engrais liquides (systèmes de fertigation). (C3)
e2.5	Ils régulent la libération de matières nutritives au travers de l'exploitation du sol du rang d'arbres. (C3)	Ils expliquent les conditions de la mobilisation des matières nutritives. (C2)	

### Compétence opérationnelle e3 : Protéger les cultures fruitières des organismes nuisibles

Les arboricultrices et arboriculteurs assument une grande responsabilité dans le cadre de la régulation des organismes nuisibles spécifiques aux cultures fruitières. Ils ont une bonne compréhension des interactions de l'écosystème et des répercussion du changement climatique. Ils veillent dès lors à l'équilibre entre les auxiliaires et les ravageurs ainsi qu'à la sauvegarde de la fertilité du sol, tout en se préoccupant de leur santé et de celle des consommatrices et consommateurs en engageant des mesures directes et indirectes.

Afin de garantir la qualité des fruits et le niveau de rendement, les arboriculteurs protègent leurs cultures fruitières des organismes nuisibles. Pour ce faire, Ils appliquent en premier lieu toutes les mesures indirectes possibles comme par ex. le contrôle mécanique de la flore adventice (binage), la technique de la confusion sexuelle (phéromones) ou l'emploi d'auxiliaires (acariens prédateurs). Les mesures directes comme l'application de produits phytosanitaires sont effectuées en application du principe du seuil de tolérance ou sur la base de modèles de prévision. Tant les mesures indirectes que les mesures directes sont constamment observées et contrôlées quant à leur efficacité, de sorte que d'éventuelles mesures correctives puissent être prises.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>e3.1</p> <p>Ils préviennent la propagation des organismes nuisibles spécifiques aux cultures fruitières à l'aide de mesures indirectes comme le contrôle mécanique de la flore adventice (binage), la technique de la confusion sexuelle (phéromones) ou l'emploi d'auxiliaire (acariens prédateurs. (C4)</p> <p><b>Objectifs du permis phytosanitaire:</b></p> <p>Identifier et favoriser les auxiliaires dans une culture et les employer correctement pour lutter contre les ravageurs (C3)</p> <p>Expliquer et appliquer le principe de protection intégrée des plantes et la pyramide phytosanitaire (C3)</p>	<p>Ils montrent les liens de cause à effet des mesures indirectes pour combattre les organismes nuisibles spécifiques aux cultures fruitières. (C4)</p> <p><b>Objectifs du permis phytosanitaire:</b></p> <p>Indiquer les mesures de prévention qui renforcent la résistance des plantes aux maladies et aux ravageurs (C2)</p> <p>Expliquer et appliquer le principe de protection intégrée des plantes et la pyramide phytosanitaire (C3)</p>	<p><b>Objectifs du permis phytosanitaire:</b></p> <p>Identifier et favoriser les auxiliaires dans une culture et les employer correctement pour lutter contre les ravageurs (C3)</p> <p>Indiquer et mettre en œuvre les mesures suivant le principe S.T.O.P. (Substitution de la substance dangereuse, mesures Techniques, mesures Organisationnelles, mesures et équipement de Protection individuelle EPI) (C3)</p> <p>Documenter l'utilisation des produits phytosanitaires (C3)</p> <p>Donner des instructions claires et complètes à d'autres personnes (C3)</p> <p>Indiquer clairement à d'autres personnes les mesures permettant d'éviter les accidents, les atteintes à la santé et les empoisonnements des personnes, des</p>

			<p>animaux et de l'environnement, et leur expliquer leur mise en œuvre (C3)</p> <p>Contrôler les travaux effectués et en évaluer l'exécution conforme aux instructions (C3)</p>
e3.2	<p>ils évaluent les mesures nécessaires pour combattre les organismes nuisibles spécifiques aux cultures fruitières à l'aide de modèles prédictifs et de bulletins phytosanitaires. (C4)</p> <p><b>Objectifs du permis phytosanitaire:</b></p> <p>Identifier les adventices, maladies et ravageurs les plus fréquents dans une culture et indiquer le potentiel de dommages et les seuils d'intervention (C3)</p> <p>Identifier les adventices dominantes (mono- et dycotylédones) dans une culture à leurs différents stades de développement et indiquer les dommages potentiels et les seuils d'intervention (C3)</p>	<p>Ils expliquent l'application de produits phytosanitaires pour combattre les organismes nuisibles spécifiques aux cultures fruitières selon le principe du seuil de tolérance. (C2)</p> <p>Ils décrivent les conditions pour assurer un équilibre optimal entre les auxiliaires et les ravageurs. (C2)</p> <p>Ils lisent et interprètent les modèles prédictifs et les bulletins phytosanitaires pour combattre les organismes nuisibles spécifiques aux cultures fruitières. (C4)</p> <p><b>Objectifs du permis phytosanitaire:</b></p> <p>Identifier les adventices, maladies et ravageurs les plus fréquents dans une culture et indiquer le potentiel de dommages et les seuils d'intervention</p> <p>Indiquer les sources d'information et les systèmes de pronostics pour la protection phytosanitaire et les utiliser comme documentation appropriée pour prendre des décisions (C3)</p>	<p><b>Objectifs du permis phytosanitaire:</b></p> <p>Indiquer les sources d'information et les systèmes de pronostics pour la protection phytosanitaire et les utiliser comme documentation appropriée pour prendre des décisions (C3)</p>
e3.3	<p>Ils identifient, surveillent et contrôlent les organismes nuisibles spécifiques aux cultures fruitières avec des moyens de contrôle (pièges à colle, pièges à phéromones, etc.). (C4)</p>	<p>Ils expliquent les cycles de développement des organismes nuisibles spécifiques aux cultures fruitières (champignons, insectes, bactéries, virus, etc.). (C2)</p> <p>Ils expliquent le fonctionnement et le but des moyens pour identifier, surveiller et contrôler les organismes nuisibles spécifiques aux cultures fruitières. (C2)</p>	
e3.4	<p>Ils choisissent des mesures directes pour combattre les organismes nuisibles spécifiques aux</p>	<p>Ils expliquent les rapports des mesures directes pour combattre les organismes nuisibles spécifiques aux</p>	<p>Ils combattent la propagation des organismes nuisibles spécifiques aux cultures</p>

<p>cultures fruitières sur la base de leurs observations et évaluations et les mettent en œuvre. Ce faisant, ils observent les consignes de protection des utilisateurs et appliquent les PPh avec professionnalisme. (C4)</p> <p><b>Objectifs du permis phytosanitaire :</b></p> <p>Relever les conditions de fréquence d'emploi des produits phytosanitaires afin d'empêcher la formation et l'expansion des résistances et en tenir compte lors de la planification et de l'application (C3)</p> <p>Choisir et appliquer des procédés physiques, biologiques et biotechnologiques appropriés pour réguler les ravageurs et les maladies (C4)</p> <p>Comparer l'emploi de produits phytosanitaires aux autres mesures possibles et justifier une lutte directe contre les maladies et les ravageurs (C4)</p> <p>Choisir à l'aide de la documentation adaptée les herbicides, fongicides et insecticides appropriés pour lutter contre une maladie ou une infestation de ravageurs et calculer la quantité exacte de produits et d'eau (C3)</p>	<p>cultures fruitières et leurs répercussions sur l'écosystème. (C4)</p> <p>Ils expliquent les stratégies relatives aux produits phytosanitaires. (C2)</p> <p><b>Objectifs du permis phytosanitaire:</b></p> <p>Différencier effets chroniques et effets aigus des produits phytosanitaires sur les organismes et décrire les dangers liés à l'emploi de produits phytosanitaires qui peuvent aboutir à une contamination chronique ou aiguë des organismes (C2)</p> <p>Décrire l'importance des teneurs maximales en résidus selon la législation sur les denrées alimentaires ainsi que des délais d'attente pour employer des produits phytosanitaires. Relever les délais d'attente dans la documentation appropriée et les respecter (C3)</p> <p>Évaluer la dangerosité des substances indiquée sur les étiquettes et les notices d'emballage et prendre les mesures de protection prescrites (C3)</p> <p>Décrire les différences de dégradabilité des produits phytosanitaires et les délais d'attente correspondants et analyser la compatibilité avec les plantes (C2)</p> <p>Expliquer l'importance de la quantité d'air et de la vitesse de l'air lors de l'emploi d'atomiseurs (C2)</p>	<p>fruitières à l'aide de techniques d'application ciblées spécifiques aux cultures fruitières. Ce faisant, ils veillent à les appliquer dans une perspective de durabilité (C4)</p> <p>Ils se protègent eux-mêmes et minimisent les répercussions négatives sur l'environnement en manipulant des produits phytosanitaires. (C3)</p> <p>Ils effectuent le contrôle mécanique de la flore adventice avec des outils spécifiques aux productions fruitières. (C3)</p> <p><b>Objectifs du permis phytosanitaire :</b></p> <p>Choisir à l'aide de la documentation adaptée les herbicides, fongicides et insecticides appropriés pour lutter contre une maladie ou une infestation de ravageurs et calculer la quantité exacte de produits et d'eau (C3)</p> <p>Mélanger les produits phytosanitaires en toute sécurité et appliquer le produit dans les règles avec la technique appropriée (C3)</p> <p>Relever sur les étiquettes ou dans la documentation appropriée les informations sur les dangers et les conditions à respecter et expliquer les restrictions d'emploi d'un produit au choix (C3)</p> <p>Décrire la législation en matière de protection de l'environnement et de la santé ainsi qu'en matière de sécurité au travail, relever sur les étiquettes ou dans la documentation appropriée les dispositions concernant l'emploi des produits</p>
--	--	---

			<p>phytosanitaires et les appliquer correctement (C3)</p> <p>Évaluer la dangerosité des substances indiquée sur les étiquettes et les notices d'emballage et prendre les mesures de protection prescrites (C3)</p> <p>Entreposer les produits phytosanitaires dans des endroits appropriés et sécurisés et utiliser ou éliminer dans les règles les restes de produits (C3)</p> <p>Indiquer et appliquer les précautions d'emploi des produits phytosanitaires, notamment entreposage et préparation, épandage et application, entretien et travaux de suivi (C3)</p> <p>Choisir et utiliser l'équipement de sécurité qui convient lors de l'emploi des produits chimiques pour protéger la santé (peau, yeux, voies respiratoires) (C3)</p> <p>Entretenir, entreposer et éliminer les équipements de protection dans les règles (C3)</p> <p>En cas d'accident lié à des produits chimiques, appliquer la règle ORA (Observer, Réfléchir, Agir), prodiguer les premiers soins conformément à la fiche d'urgence et recourir aux moyens appropriés (C3)</p> <p>Déterminer selon les instructions la pression correcte par rapport à la taille de la buse, à la vitesse de déplacement de l'engin et à la quantité épandue pour éviter les pertes et atteindre le maximum</p>
--	--	--	---

			<p>d'efficacité avec le minimum de substances actives (C3)</p> <p>Calculer la quantité à appliquer et la concentration correcte de la bouillie et éviter les résidus (C3)</p> <p>Éviter dérive, évaporation et ruissellement lors de l'épandage des produits phytosanitaires (C3)</p> <p>Nettoyer les pulvérisateurs et les filtres en des endroits appropriés et éliminer les résidus de produits, l'eau de rinçage et les emballages conformément aux prescriptions (C3)</p> <p>Entretien des pulvérisateurs conformément au mode d'emploi (C3)</p> <p>Choisir et appliquer des procédés physiques, biologiques et biotechnologiques appropriés pour réguler les ravageurs et les maladies (C4)</p>
e3.5	Ils contrôlent l'efficacité des mesures pour combattre les organismes nuisibles spécifiques aux cultures fruitières et prennent des mesures correctives. (C4)		

**Compétence opérationnelle e4 : Effectuer les travaux d'entretien des cultures fruitières**

*Afin d'assurer une production de haute qualité et constante, les arboriculteurs réalisent des soins adaptés de leurs cultures fruitières à la date optimale. Ils veillent à leur sécurité ainsi que la protection de leur environnement lors de l'utilisation des outils et des petits appareils,*

Les arboriculteurs planifient les divers soins des cultures fruitières. En font partie la taille, la formation, l'entretien de l'interligne et du rang d'arbres ainsi que la régulation de la charge et de la vigueur des cultures fruitières. Ils entretiennent aussi les outils et les petits appareils qu'ils utilisent.

Objectifs évaluateurs entreprise		Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
e4.1	Ils établissent en collaboration avec le chef d'exploitation un calendrier des soins des cultures fruitières. Ce faisant, ils tiennent compte de la date optimale de réalisation (C3)	Ils décrivent les principes physiologiques des cultures fruitières et montrent les liens de cause à effet des différents travaux d'entretien. (C4)	
e4.2	Ils procèdent à la taille de formation des cultures fruitières de l'exploitation. (C3)	Ils décrivent les avantages et les inconvénients des différents systèmes de formation. (C2)	
e4.3	Ils exécutent des travaux de taille avec divers outils sur les cultures fruitières de l'exploitation. (C3)	Ils décrivent les avantages et les inconvénients des différents travaux de taille. (C2)	

e4.4	Ils entretiennent l'interligne (paillage, régulation de l'association botanique, etc.). (C3)	Ils décrivent les critères pour une association botanique optimale dans l'interligne afin de favoriser la production et de promouvoir la biodiversité. (C2)  Ils expliquent l'importance des plantes indicatrices. (C2)	
e4.5	Ils entretiennent les bandes de culture. (C3)		
e4.6	Ils régulent la charge. (C3)	Ils décrivent les avantages et les inconvénients des différentes méthodes de régulation de la charge (par ex. régulation mécanique et chimique, éclaircissage manuel). (C2)	Ils utilisent des outils mécaniques de taille et d'éclaircissage. (C3)  Ils décrivent les risques liés à l'utilisation d'outils de taille et d'éclaircissage. (C2)
e4.7	Ils régulent la vigueur végétative des cultures fruitières. (C3)	Ils expliquent les différents moyens de réguler la vigueur végétative. (C2)	
e4.8	Ils entretiennent les outils et les petits appareils utilisés pour entretenir les cultures fruitières (outils de taille et broyeurs). (C3)	Ils nomment les outils et les petits appareils utilisés couramment pour entretenir les cultures fruitières (outils de taille et broyeurs) et expliquent leur fonctionnement. (C1)	Ils entretiennent les outils et petits appareils utilisés en production fruitière. (C3)

e4.9	Ils exécutent les travaux d'entretien des cultures de petits fruits de l'exploitation. (C3)	Ils décrivent les divers travaux de soins des cultures de petits fruits et leurs objectifs. (C2)	
------	---	--	--

<b>Domaine de compétences opérationnelles f : Récolte et commercialisation des fruits</b>			
<b>Compétence opérationnelle f1 : Récolter les fruits et les trier</b>			
<i>Les arboriculteurs évitent le gaspillage alimentaire lors de la récolte et du tri des fruits et garantissent la meilleure qualité possible en respectant les directives nationales et les règles d'hygiène.</i>			
Les arboriculteurs sont responsables de tout le processus de récolte. Ils planifient ensemble avec le chef d'exploitation la récolte de fruits à la date optimale et avec les moyens techniques et le personnel nécessaires. Ils récoltent les fruits en respectant les directives pour le tri et les règles d'hygiène, enlèvent la marchandise récoltée, la stockent jusqu'à sa commercialisation et la trient et étiquettent les conditionnements.			
<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>		<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
f1.1	Ils planifient la récolte de toutes les espèces fruitières (caisses, personnel, moyens techniques) en collaboration avec le chef d'exploitation. Ce faisant, Ils tiennent compte de la date optimale de récolte (consommation à l'état frais, traitement MCP, stockage de longue durée, respect des délais d'attente). (C4)	Ils expliquent comment on détermine la date optimale de récolte (par ex. stade T, indice Streif). (C2)	
f1.2	Ils récoltent les fruits en respectant les directives pour le tri. Pour ce faire, Ils utilisent des caisses adaptées et veillent à une cueillette ménageant les fruits. (C3)	Ils décrivent les avantages et les inconvénients des divers types de caisses (par ex. caisses pour la vente ou la récolte). (C2)  Ils décrivent les différents aspects de l'hygiène personnel. (C2)  Ils expliquent les directives relatives au tri, aux labels et à la qualité. (C2)	

f1.3	Ils enlèvent les fruits récoltés. (C3)		
f1.4	Ils stockent les différentes espèces fruitières jusqu'à leur commercialisation (stockage de court terme). (C3)		
f1.5	Ils trient diverses espèces fruitières conformément aux directives relatives au tri et les emballent dans des conditionnements adéquats. (C3)		
f1.6	Ils étiquettent les conditionnements et assurent de la sorte la traçabilité. (C3)		

**Compétence opérationnelle f2 : Stocker les fruits**

*Les arboriculteurs respectent les règles d'hygiène et de sécurité pour le stockage des fruits et assurent la séparation physique de la marchandise bio. Ils veillent à une consommation d'énergie responsable pendant le stockage.*

Les arboricultrices et arboriculteurs assurent des conditions optimales de stockage (par ex. chaîne du froid). Lors du déstockage, Ils contrôlent la qualité interne et externe des fruits. Les arboriculteurs reconnaissent les maladies de stockage, identifient leur origine et en déduisent des mesures d'amélioration préventives pour le prochain cycle de stockage.

Objectifs évaluateurs entreprise		Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
f2.1	Ils reconnaissent les maladies de stockage, identifient leur origine et en déduisent des mesures d'amélioration préventives pour le prochain cycle de stockage. (C4)	Ils décrivent les différentes maladies de stockage et leur origine (verger ou entrepôt). (C2)	
f2.2	Ils stockent les fruits récoltés par espèce et utilisation (stockage de longue durée). Ce faisant, Ils assurent des conditions optimales de stockage (par ex. chaîne du froid) et observent les prescriptions relatives au travail et d'hygiène. (C3)	Ils décrivent les avantages et les inconvénients des différents systèmes de stockage de court et de long terme. (C2)  Ils font des recommandations pour le stockage. (C1)  Ils décrivent les divers aspects de l'hygiène des locaux	
f2.3	Ils contrôlent la qualité interne et externe des fruits lors du déstockage. (C4)	Ils décrivent les critères d'une qualité interne et externe optimale des fruits. (C2)	

**Compétence opérationnelle f3 : Transformer et valoriser les fruits**

*Afin d'obtenir plus de valeur ajoutée et pour éviter le gaspillage alimentaire, les arboricultrices et arboriculteurs s'efforcent de valoriser autant que possible tous les fruits et étudient diverses possibilités pour transformer ou valoriser ces derniers. Ils utilisent aussi peu d'adjuvants que possible pour la transformation et la valorisation (par ex. agents conservateurs).*

Les arboricultrices et arboriculteurs examinent si leurs espèces de fruits conviennent à la transformation et à la valorisation (jus, spiritueux, fruits secs, confitures). Ils transforment et valorisent autant que possible elles-mêmes et eux-mêmes les fruits.

<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>		<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
f3.1	Ils évaluent les différentes espèces de fruits quant à leur aptitude à la transformation ou à la valorisation (jus, spiritueux, fruits secs, confitures). Ils transforment et valorisent autant que possible eux-mêmes les fruits. (C4)	<p>Ils nomment les dispositions du droit alimentaire concernant l'hygiène, l'étiquetage et les adjuvants à respecter pour la transformation de fruits. (C1)</p> <p>Ils décrivent les caractéristiques, les domaines d'utilisation et les directives pour le stockage des détergents et des désinfectants. (C2)</p> <p>Ils décrivent les diverses méthodes de transformation et de valorisation des fruits (jus, spiritueux, fruits secs, confitures). (C2)</p>	

**Compétence opérationnelle f4 : Commercialiser les fruits**

*Les arboriculteurs s'informent en continu sur l'évolution du marché et étudient des débouchés novateurs.*

Les arboricultrices et arboriculteurs citent différentes possibilités de commercialisation de leurs fruits et produits transformés éventuels. Ils expliquent la formation des prix des fruits cultivés sur l'exploitation.

Objectifs évaluateurs entreprise		Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
f4.1	Ils nomment les différents débouchés pour les fruits de l'exploitation. (C4)	Ils expliquent l'importance ainsi que les avantages et les inconvénients des divers débouchés. (C2)	
f4.2	Ils expliquent la formation des prix pour les fruits cultivés sur l'exploitation. (C4)	Ils nomment les organisations impliquées dans la formation des prix et expliquent leur influence. (C2) Ils décrivent le fonctionnement des annonces de récolte. (C2) Ils citent les règles d'importation pour les différentes espèces de fruits. (C1)	
f4.3	Ils appliquent le concept de sécurité alimentaire. (C3)	Ils consultent les bases légales et celles de la branche pour la commercialisation des fruits et des produits transformés. (C1) Ils expliquent le concept de sécurité alimentaire. (C2)	

## **5. Prescription pour le suivi des cours interentreprises lors d'une formation raccourcie**

Les personnes en formation qui suivent une formation raccourcie doivent suivre l'ensemble des cours interentreprises afin d'assurer la sécurité au travail, la protection de la santé et le développement durable.

## Élaboration

Le plan de formation a été élaboré par l'organisation du monde du travail signataire. Il se réfère à l'ordonnance du SEFRI du 23 mai 2025 sur la formation professionnelle initiale d'arboriculteur-trice avec certificat fédéral de capacité (CFC).

Berne, le 9 avril 2025

Ortra AgriAliForm

Le président

Loïc Bardet

La secrétaire générale

Petra Sieghart

Après examen du plan de formation, le SEFRI donne son accord.

Berne, le 23 mai 2025

Secrétariat d'État à la formation,  
à la recherche et à l'innovation

Rémy Hübschi

Directeur suppléant

Chef de la division Formation professionnelle et continue

## Annexe 1: Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité

Documents	Source
Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale arboriculteur / arboricultrice CFC	<i>Version électronique</i> Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation ( <a href="http://www.bvz.admin.ch">www.bvz.admin.ch</a> > Professions A-Z) <i>Version papier</i> Office fédéral des constructions et de la logistique ( <a href="http://www.bundespublikationen.admin.ch/fr.html">www.bundespublikationen.admin.ch/fr.html</a> )
Plan de formation relatif à l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale arboriculteur / arboricultrice CFC	Ortra AgriAliForm: <a href="http://www.agri-job.ch">www.agri-job.ch</a>
Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final (y compris une grille d'évaluation et éventuellement le dossier des prestations des cours interentreprises et/ou le dossier des prestations à la formation à la pratique professionnelle)	Ortra AgriAliForm: <a href="http://www.agri-job.ch">www.agri-job.ch</a>
Dossier de formation	Ortra AgriAliForm: <a href="http://www.agri-job.ch">www.agri-job.ch</a>
Rapport de formation	Modèle SDBB   CSFO <a href="http://www.oda.berufsbildung.ch">www.oda.berufsbildung.ch</a> [éventuellement nom de l'Ortra compétente]
Documentation de la formation en entreprise	Modèle SDBB   CSFO <a href="http://www.oda.berufsbildung.ch">www.oda.berufsbildung.ch</a>
Programme de formation pour les entreprises formatrices	Ortra AgriAliForm: <a href="http://www.agri-job.ch">www.agri-job.ch</a>
Equipement/gamme de produits minimum dans l'entreprise formatrice	Ortra AgriAliForm: <a href="http://www.agri-job.ch">www.agri-job.ch</a>
Programme de formation pour les cours interentreprises	Ortra AgriAliForm: <a href="http://www.agri-job.ch">www.agri-job.ch</a>
Contrôle de compétence pour les cours interentreprises	Ortra AgriAliForm: <a href="http://www.agri-job.ch">www.agri-job.ch</a>
Règlement d'organisation pour les cours interentreprises	Ortra AgriAliForm: <a href="http://www.agri-job.ch">www.agri-job.ch</a>
Plan d'étude pour les écoles professionnelles	Ortra AgriAliForm: <a href="http://www.agri-job.ch">www.agri-job.ch</a>
Règlement de la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité	Ortra AgriAliForm: <a href="http://www.agri-job.ch">www.agri-job.ch</a>
Organisation du permis pour l'emploi de produits phytosanitaires	Ortra AgriAliForm: <a href="http://www.agri-job.ch">www.agri-job.ch</a>
Guide de mise en œuvre - Conseils sur la durée de l'apprentissage - Formation professionnelle raccourci pour le champ professionnel de l'agriculture (CFC) - Conseils concernant les orientations et les cantons	Ortra AgriAliForm: <a href="http://www.agri-job.ch">www.agri-job.ch</a>

## Annexe 2 : Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

L'art. 4, al. 1, de l'ordonnance 5 du 28 septembre 2007 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 ; RS 822.115) **interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux**. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper des personnes en formation dans le champ professionnel « agriculture » dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance, aux travaux dangereux mentionnés, pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes en lien avec les sujets de prévention soient respectées:

<b>Dérogations à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux</b> (Base : ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ; RS 822.115.2, état au 12.01.2022)	
<b>Article, lettre, chiffre</b>	<b>Travail dangereux</b> (désignation selon l'ordonnance du DEFR RS 822.115.2)
<b>3</b>	<b>Travaux qui surchargent les jeunes sur le plan physique</b>
3a	- La manipulation sans moyens auxiliaires de charges de plus de : 1. 15 kg pour les hommes et 11 kg pour les femmes de moins de 16 ans,
3c	2. 19 kg pour les hommes et 12 kg pour les femmes de plus de 16 ans et de moins de 18 ans.
	- Les travaux qui s'effectuent de manière répétée pendant plus de 2 heures par jour : 1. dans une position courbée, inclinée sur le côté ou en rotation, 2. à hauteur d'épaule ou au-dessus, ou 3. en partie à genoux, en position accroupie ou couchée.
<b>4</b>	<b>Influences physiques</b>
4c	- Les travaux exposant à un bruit continu ou impulsif dangereux pour l'ouïe ou exposant à un bruit à partir d'un niveau de pression sonore journalier équivalent $L_{EX,8h}$ de 85 dB(A)
4g	- Les travaux avec des substances sous pression, notamment des liquides, vapeurs et gaz
4h	- Les travaux entraînant une exposition à des radiations non ionisantes, notamment à 2. des rayons ultraviolets à une longueur d'onde de 315 à 400 nm (lumière UVA), comme lors du séchage et du durcissement par UV, du soudage à l'arc et d'une exposition prolongée au soleil.

<p><b>5</b></p> <p>5a</p> <p>5b</p>	<p><b>Agents chimiques impliquant des dangers physiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les travaux impliquant des substances et des préparations qui, en raison de leurs propriétés, sont classifiées au moyen d'au moins une des mentions de danger (phrases H) aux termes du règlement (CE) n°1272/2008, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, chiffre 1 de l'ordonnance du 5 juin 2015 sur les produits chimiques: : <ul style="list-style-type: none"> <li>2. Gaz inflammables : H220, H221,</li> <li>3. Aérosols inflammables : H222,</li> <li>4. Liquides inflammables : H224, H225,</li> <li>5. Peroxydes organiques : H240, H241,</li> <li>6. Substances et préparations autoréactives : H240, H241, H242,</li> <li>7. Substances et préparations réactives : H250, H260, H261,</li> <li>8. Comburants : H270, H271</li> </ul> </li> <li>- Travaux impliquant des substances explosives et des gaz inflammables dégagés lors des processus de fermentation</li> </ul>
<p><b>6</b></p> <p>6a</p> <p>6b</p>	<p><b>Agents chimiques impliquant des dangers toxicologiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les travaux impliquant des substances et des préparations qui, en raison de leurs propriétés, sont classifiées au moyen d'au moins une des mentions de danger (phrases H suivantes) aux termes du règlement (CE) n°1272/2008 , dans la version mentionnée dans l'annexe 2, chiffre 1, de l'ordonnance du 5 juin 2015 sur les produits chimiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>2. Corrosion cutanée : H314</li> <li>4. Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'expositions répétées : H372, H373</li> <li>5. Sensibilisation respiratoire : H334</li> <li>6. Sensibilisation cutanée : H317</li> <li>7. Cancérogénicité : H350, H350i → seulement l'essence &amp; le diesel</li> <li>8. Mutagénicité sur les cellules germinales : H340, H341 → seulement l'essence</li> <li>9. Toxicité pour la reproduction : H360, H360F, H360FD, H360Fd, H360D, H360Df, H361, H361f, H361d, H361fd.</li> </ul> </li> <li>- Les travaux qui entraînent un risque important de maladie ou d'intoxication en raison de l'emploi <ul style="list-style-type: none"> <li>1. d'agents chimiques résultant de processus et ne devant pas être classés selon le règlement (CE) no 1272/2008, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, ch. 1, OChim, mais présentant une des propriétés mentionnées à la let. a, notamment les gaz, vapeurs, fumées et poussières.</li> <li>3. d'agents chimiques ne devant pas être classés selon le règlement (CE) no 1272/2008, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, ch. 1, OChim, mais présentant une des propriétés mentionnées à la let. a, notamment les produits pharmaceutiques et les cosmétiques</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>7</b></p>	<p><b>Travaux exposant à des agents biologiques nocifs</b></p>

7a	- Zoonoses
<b>8</b>	<b>Travaux avec des outils de travail dangereux</b>
8a	Les travaux qui impliquent l'emploi des outils de travail en mouvement suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Chariots de manutention avec siège ou poste de pilotage</li> <li>2. grues selon l'ordonnance du 27 septembre 1999 sur les grues</li> <li>9. Ponts mobiles</li> </ul>
8b	
8c	- Les travaux qui impliquent des outils de travail présentant des éléments en mouvement dont les zones dangereuses ne sont pas protégées par des dispositifs de protection ou le sont seulement par des dispositifs de protection réglables ; il s'agit notamment de zones d'entraînement, de cisaillement, de coupure, de perforation, de happement, d'écrasement ou de choc. - Les travaux avec des machines ou des systèmes qui présentent un risque élevé d'accident professionnel ou de maladie professionnelle, en particulier dans des conditions de service particulières ou lors de tâches d'entretien
<b>10</b>	<b>Environnement de travail présentant un risque élevé d'accident professionnel</b>
10a	- Les travaux impliquant un risque de chute, en particulier à des postes de travail en hauteur
10c	- Les travaux en dehors d'un emplacement de travail fixe, en particulier en cas de risque d'écroulement, dans les zones de routes et voies ferrées non fermées à la circulation
<b>11</b>	<b>Atmosphère appauvrie en oxygène</b>
	Les travaux effectués dans un espace présentant une teneur en oxygène dans l'air de 18 % ou moins

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article(s) <sup>8</sup>	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance			Mesures d'accompagnement prises par le professionnel <sup>7</sup> de l'entreprise		
			Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP	Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation	
						En permanence	Fréquemment	Occasionnellement

<sup>7</sup> Sont réputés professionnels les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (d'une attestation fédérale de formation professionnelle si l'orfo le prévoit) ou d'une qualification équivalente dans le domaine de la personne en formation.

<sup>8</sup> Articles de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes, RS 822.115.2, état au 12.01.2022



			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonctionnement du dispositif anti-surpression</li> <li>• Sécurité de fonctionnement des systèmes et tuyauteries hydrauliques</li> <li>• Risques/mesures en cas de fuites dans des systèmes hydrauliques</li> </ul> <p>Documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de formation: b, en particulier b1, b2</li> <li>• Brochures SPAA n° 4 / 7*</li> <li>• Checklist SUVA 67068.f « <a href="#">Liste de contrôle: stockage et utilisation sûres de bouteilles de gaz (suva.ch)</a> »</li> <li>• Brochure 66122.f « <a href="#">Bouteilles de gaz - utilisation et entreposage sûrs (suva.ch)</a> »</li> </ul>							
Travaux exposant à des radiations non ionisantes : rayons ultraviolets à ondes longues (soudage, exposition au soleil)	Lésions et irritation des yeux et de la peau causées par des rayons UV	4h	<p><b>Protection des rayons UV en cas d'exposition au soleil</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques liés aux rayons UV pour la peau et les yeux en cas d'exposition au soleil</li> <li>• Moyens de protection adaptés (crèmes solaires, lunettes de soleil, vêtements, couvre-chef)</li> </ul> <p><b>Protection des rayons UV lors du soudage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation/commande selon les instructions du fabricant</li> <li>• Risques liés aux rayons UV pour la peau et les yeux lors du soudage</li> <li>• Moyens de protection adaptés : masque à souder, lunette de soudage, tenue de protection</li> </ul> <p>Documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de formation : b2.1, 2.4</li> <li>• Brochures SPAA n° 19 / 19a*</li> </ul>	1 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> AA	CI 1	1 <sup>e</sup> + 3 <sup>e</sup> AA	Exercice pratique	1 <sup>e</sup> AA jusqu'à l'ARF		ARF

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• SPAA aSF protection solaire*</li> <li>• Flyer <a href="http://www.suva.ch">SUVA 88304</a> (www.suva.ch)</li> </ul>							
Travaux impliquant des agents chimiques exposant à des dangers physiques (mentions de dangers selon le tableau de la page 1, section 5a)	Explosion Incendie	5a 5b	<p><b>Capacité à manier des substances présentant un risque d'incendie ou d'explosion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaître des agents présentant un risque d'incendie ou d'explosion</li> <li>• Tenir compte des restrictions d'utilisation</li> <li>• Ecarter les sources d'ignition et de chaleur</li> <li>• Fiches d'information concernant la sécurité des fabricants du produit</li> <li>• Fermer correctement les soupapes</li> <li>• Ne pas stocker des bonbonnes contenant des gaz inflammables à proximité immédiate de sources d'ignition</li> <li>• Mesures de sécurité lors de travaux dans des zones présentant un risque d'explosion (gaz de fermentation provenant d'installations de lisier/biogaz, entrepôts d'engrais, installation de préparation d'aliments concentrés, silos/locaux de stockage)</li> <li>• Maniement d'extincteurs d'incendie</li> </ul> <p>Documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de formation: b1</li> <li>• Brochures SPAA n° 7 / 8*</li> <li>• Fiches techniques de sécurité</li> <li>• Checklist 67068.f « <a href="#">Liste de contrôle: stockage et utilisation sûres de bouteilles de gaz (suva.ch)</a> »</li> <li>• Brochure 66055.d « Votre installation de biogaz est-elle sûre ? »</li> <li>• Checklist 67071.f « Stockage de liquides facilement inflammables »</li> <li>• Checklist 67132.f « Liste de contrôle : risques d'explosion (document pour la</li> </ul>	1 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> AA	CI 1	1 <sup>e</sup> + 3 <sup>e</sup> AA	Démonstration et exercice pratique	1 <sup>e</sup> AA jusqu'à l'ARF		ARF

			prévention des explosions à destination des PME) »							
Travaux impliquant des agents chimiques exposant à des dangers physiques (mentions de danger selon le tableau de la page 2, section 6a)	Risque d'atteinte à la santé provoquée par des substances chimiques d. Irritations cutanées e. Irritations des yeux f. Irritation des voies respiratoires g. Cause d'allergies et d'eczémas h. Empoisonnement	6a	<b>Capacité à manier des substances dangereuses comme les produits phytosanitaires, produits désinfectants/nettoyants et matières consommables</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à utiliser des produits phytosanitaires (conformément aux objectifs d'apprentissage du permis produits phytosanitaires)</li> <li>• Respect des consignes de protection des utilisateurs édictées par l'OFAG/SECO (ou étiquette ou mode d'emploi) pour chaque produit phytosanitaire</li> <li>• Hygiène après utilisation de substances dangereuses</li> <li>• Mise à disposition/utilisation d'une douche oculaire</li> <li>• Utilisation d'agents liants</li> <li>• Utilisation des emballages d'origine</li> <li>• Observer les restrictions d'utilisation des produits</li> </ul> Documents relatifs à 6a : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de formation: objectifs évaluateurs du permis de traiter, a1.6, a3.3, a3.6</li> <li>• SECO-SPAA brochure no 710.242 «Produits phytosanitaires, travailler en sécurité»*</li> <li>• Safe at Work Outil de formation Caves de vinification.</li> <li>• Toolkit – protection des utilisateurs de produits phytosanitaires <a href="http://url.agridea.ch/toolkit">url.agridea.ch/toolkit</a></li> <li>• Web-App Standard protection de l'utilisateur <a href="http://url.agridea.ch/psa">url.agridea.ch/psa</a></li> </ul>	1 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> AA	CI 1 CI suppl. : Or. GC : CI 8 Vini : CI 7 Arbo : CI 6 Mar : CI 6	1 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> AA	Démonstration et exercice pratique	1 <sup>e</sup> AA jusqu'à l'ARF	ARF, jusqu'à l'obtention du permis produits phytosanitaires	
		6b	<b>Protection des fumées de soudure nocives</b>	1 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> AA			Démonstration et exercice pratique	1 <sup>e</sup> AA jusqu'à l'ARF		ARF

			Prévoir une aération suffisante ou un exutoire de fumée en cas de travaux de soudure prolongés							
		6b	<p><b>Capacité à manier des médicaments vétérinaires (MV ; seulement agri)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques en cas d'ingestion de MV par des personnes</li> <li>• Stockage, administration et élimination appropriés des MV</li> <li>• Respect de la notice d'emballage et des conseils d'emploi</li> </ul>	1 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> AA	Agri : CI 6 Agri or. prod. bov. : CI 9 Agri or. prod. porc. : CI 10 Agri or. avic. : CI 11		Démonstration et exercice pratique	1 <sup>e</sup> AA jusqu'à l'ARF		ARF
		6b	<p><b>Capacité à manier des gaz de fermentation/des engrais de ferme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégagement et risques de gaz de fermentation</li> <li>• Principe : il faut toujours s'attendre à un dégagement de gaz dangereux durant et après un processus de fermentation (caves de vinification, silos à fourrage fermenté) et dans des installations de stockage de lisier/biogaz</li> <li>• Mesures de sécurité en cas de travaux dans un environnement propice au dégagement de gaz de fermentation</li> <li>• Comportement et agissement en cas d'urgence</li> </ul> <p>Documents relatifs à 6b :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de formation : objectifs d'apprentissage conformément au permis produits phytosanitaires, a1.6, a3.3, a3.6</li> <li>• Brochures SPAA n° 7 / 19 / 19a*</li> </ul>	1 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> AA	CI 1		Démonstration et exercice pratique	1 <sup>e</sup> AA jusqu'à l'ARF		ARF

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• SPAA aSF Gaz de fermentation dans les caves à vin*</li> <li>• SPAA aSF Castration de porcelets sous anesthésie par inhalation*</li> </ul>							
Travaux exposant à des agents biologiques nocifs	Germes pathogènes présentant un risque pour la santé	7a	<p><b>Précautions pour éviter la transmission de zoonoses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyens de protection individuelle lors de contacts avec des animaux malades</li> <li>• Prévenir les morsures de tiques</li> <li>• Risques et mesures de précaution pour les femmes enceintes</li> </ul> <p>Documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de formation : Agri d2, d3</li> <li>• Brochures SPAA n° 10 / 19 / 19a / 21*</li> <li>• SPAA aSF Protection de la santé pendant la grossesse et l'allaitement*</li> </ul>	1 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> AA	Agri : CI 6 Agri or. prod. bov. : CI 7 Agri or. avic. : CI 9	1 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> AA	Démonstration et exercice pratique	1 <sup>e</sup> AA jusqu'à l'ARF		ARF
Travaux avec des outils de travail ou moyens de transport en mouvement - engins de manutention	Dangers mécaniques par renversement ou retournement du véhicule et par la chute d'objets	8a	<p><b>Travail en toute sécurité avec des engins de manutention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de la sécurité de fonctionnement de l'instrument de travail avant toute utilisation</li> <li>• Stabilité, rapports des forces, anticipation dans la conduite</li> <li>• Mise en place d'une protection contre tout renversement ou retournement</li> <li>• Levage d'objets au-dessus de la tête seulement avec des engins de levage dotés d'une protection contre la chute d'objets</li> <li>• Utilisation des dispositifs de retenue dans le travail au quotidien, p. ex. ceinture de sécurité</li> <li>• Empilage correct et sûr</li> <li>• Ne pas se placer sous des charges soulevées</li> <li>• Agri, Arbo, Mar : Utilisation d'engins de manutention des catégories R1 et</li> </ul>	1 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> AA	CI 3	1 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> AA	Démonstration et exercice pratique	Utilisation d'engins de manutention et de levage agricoles conforme aux consignes de la directive 6518 CFST. Les apprentis ne peuvent conduire des engins de manutention des catégories R1 et R4 resp. S1/S2 qu'avec un permis d'élève conducteur, sous surveillance ou après avoir réussi l'examen.	Dès l'obtention du permis d'élève conducteur	

			<p>R4 conforme à leur destination (notice d'utilisation)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Vini : Utilisation d'engins de maintenance des catégories R1 et S1/S2 conforme à leur destination (notice d'utilisation)</li> </ul>						
<p>Travaux avec des outils de travail ou moyens de transport en mouvement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>engins de levage agricoles tels que le chargeur frontal et le chariot articulé</li> <li>grues &amp; pinces</li> <li>ponts mobiles</li> </ul>	<p>Dangers mécaniques par renversement ou retournement du véhicule et par la chute d'objets</p>	8a	<p><b>Travail en toute sécurité avec des engins de levage agricoles tels que le chargeur frontal et le chariot articulé, les grues et les ponts mobiles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation de la sécurité de fonctionnement de l'instrument de travail avant toute utilisation</li> <li>Stabilité, rapports des forces, anticipation dans la conduite</li> <li>Mise en place d'une protection contre tout renversement ou retournement</li> <li>Levage d'objets au-dessus de la tête seulement avec des engins de levage dotés d'une protection contre la chute d'objets</li> <li>Utilisation des dispositifs de retenue dans le travail au quotidien, p. ex. ceinture de sécurité</li> <li>Empilage correct et sûr</li> <li>Ne pas se placer sous des charges soulevées/suspendues/accrochées</li> <li>Utilisation d'engins de levage, de grues et de ponts mobiles conforme à leur destination (notice d'utilisation)</li> </ul> <p>Documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de formation : b3</li> <li>Brochures SPAA n° 4 / 4a / 4b*</li> <li>SPAA aSF Protection du conducteur*</li> <li>SPAA aSF Plate-formes arboricoles*</li> <li>SPAA aSF Nacelle de travail sur chargeur frontal*</li> <li>SPAA Notice Arrêt de sécurité*</li> </ul>	1 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> AA	CI 2 CI 3		Démonstration et exercice pratique	1 <sup>e</sup> AA jusqu'à l'ARF	ARF
					Arbo : CI 5				

			<ul style="list-style-type: none"> <li>Support de cours engins de manutention</li> </ul>							
<p>Travaux avec des outils de travail présentant des éléments en mouvement dont les zones dangereuses ne sont pas protégées par des dispositifs de protection ou le sont seulement par des dispositifs de protection réglables.</p>	<p>Risque mécanique</p> <p>Pour véhicules :</p> <p>Renversement / retournement</p> <p>Ecrasement</p> <p>Happement</p> <p>Pour machines, installations et petits appareils :</p> <p>Être attrapé/happé</p> <p>Blessures par coupure</p>	8b	<p><b>Utilisation en toute sécurité des véhicules, des machines, des installations et des petits appareils</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation de la sécurité de fonctionnement de l'instrument de travail avant toute utilisation</li> <li>Utilisation de dispositifs de protection, de sécurité et de l'équipement de protection individuelle</li> <li>Actionner l'arrêt d'urgence, arrêt de sécurité</li> <li>Utilisation de véhicules, de machines, d'installations et de petits appareils conforme à leur destination (notice d'utilisation)</li> </ul> <p><b>Complément pour les véhicules</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Anticipation dans la conduite</li> <li>Utilisation des dispositifs de protection du conducteur et de retenue dans le travail au quotidien, p. ex. ceinture de sécurité, arceau de sécurité, etc.</li> </ul> <p><b>Complément pour les travaux à la tronçonneuse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation de tronçonneuse pour des travaux simples sur des arbres couchés ainsi que pour scier des buissons et des arbres jusqu'à un diamètre de 20 cm (diamètre à hauteur de poitrine)</li> <li>Utilisation de carburants spéciaux</li> <li>Utilisation de l'équipement de protection individuelle nécessaire</li> </ul> <p>Documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de formation : b2.4, b3</li> </ul>	1 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> AA	CI 1 CI 2 CI 3	1 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> AA	<p>Démonstration et exercice pratique</p> <p>Utilisation de véhicules agricoles sur un espace public seulement avec un permis de catégorie G ou G40/F</p> <p>Remarque : Les travaux forestiers ne font pas partie du plan de formation. En matière d'apprentissage de travaux forestiers par les apprentis, ce sont les recommandations des « cours sur la sécurité au travail pour les personnes sans formation forestière » du</p>	1 <sup>e</sup> AA jusqu'à l'ARF	ARF	

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Brochures SPAA n° 2 / 2a / 2b / 2c / 4 / 4b*</li> <li>• SPAA Notice arrêt de sécurité*</li> <li>• SPAA aSF Conduite en pente*</li> <li>• SPAA aSF Protection du conducteur*</li> <li>• SPAA aSF Systèmes d'aide à la conduite*</li> <li>• SPAA aSF Plateformes arboricoles*</li> <li>• SPAA aSF Nacelle de travail sur chargeur frontal*</li> <li>• SPAA aSF Tronçonneuse*</li> <li>• SPAA aSF Formation et organisation lors de travaux forestiers*</li> <li>• SPAA aSF Economie forestière – Equipements de protection individuelle (EPI)*</li> <li>• SPAA aSF Abattage, ébranchage et débitage d'arbres*</li> <li>• SPAA aSF Décuveur*</li> <li>• SPAA aSF Prêtailleuse / Effeuilleuse / Rogneuse*</li> <li>• SPAA aSF Robotique : Systèmes d'alimentation et de paillage*</li> <li>• SPAA aSF Robotique dans les cultures*</li> </ul>				7.11.2021 du groupe de travail sur la sécurité au travail (AGAS) créé par l'OFEV qui s'appliquent			
Travaux avec des machines en conditions de service particulières (p. ex. révisions, réglage des machines)	Risque mécanique par saisie / happement / écrasement	8c	<b>Conduite sûre de machines en conditions de service particulières</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques liés à un travail en conditions de service particulières</li> <li>• Sécurisation de la machine/l'installation contre tout démarrage intempestif</li> <li>• Arrêt de sécurité, couper la source d'énergie</li> <li>• Montage/démontage d'éléments de sécurité</li> <li>• Mesures de sécurité accrues pour les contrôles effectués sans protection/éléments de sécurité</li> </ul>	1 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> AA	CI 1 CI 2 CI 3  Agri : CI 5  Agri or. GC : CI 7  Vini or. vigne : CI 4	1 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> AA	Démonstration et exercice pratique	1 <sup>e</sup> AA jusqu'à l'ARF	ARF	

			<p>Documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de formation : b3</li> <li>• Brochures SPAA n° 4 / 4b*</li> <li>• SPAA-Notice arrêt de sécurité*</li> </ul>							
Travaux impliquant un risque de chute, en particulier à des postes de travail en hauteur	Risque de chute	10 a	<p><b>Travail en sécurité au-dessus du sol et dans des endroits présentant un risque de chute</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation des mesures de protection collective (garde-corps), protections antichute et dispositifs de retenue (EPI contre les chutes) disponibles dans l'entreprise pour le travail au quotidien</li> <li>• Utilisation des descentes d'urgence depuis des postes en hauteur (p. ex. grues à bras pivotant)</li> <li>• Respect des instructions d'utilisation d'appareils pour des travaux conformes à leur destination au-dessus du sol (p. ex. Interdiction de soulever des personnes avec des engins de levage)</li> <li>• Contrôle et utilisation d'échelles, moyens de sécurisation compris</li> </ul> <p>Documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de formation : b3</li> <li>• Brochures SPAA n° 4a / 9 / 16 / 19*</li> <li>• SPAA aSF Plateformes arboricoles*</li> <li>• SPAA aSF Travailler en sécurité sur un silo-tour*</li> </ul>	1 <sup>e</sup> AA	CI 1	1 <sup>e</sup> + 3 <sup>e</sup> AA	Démonstration et exercice pratique	1 <sup>e</sup> AA jusqu'à l'ARF	ARF	
Travaux en dehors d'un emplacement de travail fixe	Risques présentés par d'autres usagers de la route, terrain difficile, travail isolé, situation imprévue, etc.	10c	<p><b>Exécution en toute sécurité de travaux hors de l'entreprise</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne évaluation des conditions de travail, de la topographie, des conditions météorologiques</li> <li>• Prise de mesures de précaution en cas de collaboration avec des tiers</li> <li>• Comportement prudent dans le trafic routier, mode de conduite défensive</li> </ul>	1 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> AA	CI 1 CI 2 CI 3	1 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> AA	Démonstration et exercice pratique	1 <sup>e</sup> AA jusqu'à l'ARF		ARF

			<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation de l'arrêt de sécurité, procédure en cas de panne</li> <li>Procédure en cas d'urgence, possibilité d'alerte</li> </ul> <p>Documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de formation : b3</li> <li>Brochures SPAA n° 2 / 2c / 4 / 4b / 23*</li> <li>Notice SPAA arrêt de sécurité*</li> <li>SPAA aSF Conduite en pente*</li> </ul>							
Travaux dans un environnement à teneur réduite en oxygène (atmosphère contrôlée pour le stockage des produits de récolte, utilisation de gaz inertes dans les caves à vin)	Etouffement	11	<p><b>Travailler en toute sécurité dans un environnement à teneur réduite en oxygène</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Travail et risques en atmosphère réduite en oxygène</li> <li>Mesures de précaution pour éviter de devoir pénétrer dans des locaux et des contenants pauvres en oxygène</li> <li>Pas de travail isolé. Une seconde personne adulte habilitée doit être présente pour surveiller la personne au travail et éventuellement la sécuriser.</li> <li>Mesures de prévention, comme mesurer la teneur en oxygène et aérer</li> <li>Equipement de protection individuelle</li> <li>Comportement en cas d'urgence</li> </ul> <p>Documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de formation : Mar f3, Arbo f2</li> <li>Brochures SPAA n° 7 / 23*</li> <li>SPAA aSF Locaux de stockage à atmosphère contrôlée*</li> </ul>	1 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> AA	CI 1	1 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> AA	Démonstration et exercice pratique	1 <sup>e</sup> AA jusqu'à l'ARF	ARF	

**Légende :** CI: cours interentreprises; EP: école professionnelle;

Abréviations : AA : année d'apprentissage ; ARF : après achèvement réussi de la formation ; \* Notices d'informations du SPAA sur la sécurité au travail et la protection de la santé dans l'agriculture sous <https://www.info.bul.ch/fr-ch>

Agri = agriculteur/trice, Arbo = arboriculteur/trice, Mar : maraîcher/ère, Vini = viculteur/trice, or. = orientation, GC = grandes cultures, Prod. bov. = production bovine, Prod. porc. = production porcine, Avic. = aviculture